

Diagnostic agricole et alimentaire de l'arrondissement de Verviers (Région wallonne) et identification de filières à soutenir





Version : 2 juillet 2021

Recherche et rédaction : De Clippele Antoine, Ansenne Anne-Sophie, Antier Clémentine, Courtois Anne-Maud et Baret Philippe.

Cette étude a été menée par [Sytra](#), équipe de recherche de l'Université catholique de Louvain et Anne-Sophie Ansenne, consultante indépendante, à la demande et avec le soutien financier du programme d'actions du « Réseau Aliment-terre de l'Arrondissement de Verviers – RATaV ».

Table des matières

Résumé	6
Chapitre 1. Introduction	8
1.1. Méthodologie	8
1.2. Périmètre de l'étude	9
Chapitre 2. Éléments relatifs au diagnostic agricole et alimentaire	9
2.1. Le territoire agricole concerné	9
2.1.1. Sources de données relatives à la production agricole	11
2.1.2. Superficies agricoles	12
2.1.3. Nombre d'exploitations par filière	16
2.1.4. Volumes de production	17
2.2. Première vue sur l'ensemble des filières	22
2.2.1. Aperçu général des filières possibles	22
2.2.2. Cartographie des principales filières agro-alimentaires	23
Chapitre 3. Sélection des filières	39
3.1. Liste générale des critères de sélection	39
3.2. Application des critères sur base des données disponibles	39
3.3. Choix de deux filières prioritaires	45
Chapitre 4. Approfondissement des filières prioritaires	46
4.1. Filière lait et produits laitiers	46
4.1.1. Les enjeux de la relocalisation de la filière laitière sur le territoire	46
4.1.2. Analyse SWOT	47
4.1.3. Freins et leviers à la relocalisation de la filière laitière en Wallonie	51
4.2. Filières céréalières	52
4.2.1. Les enjeux de la relocalisation de la filière céréalière sur le territoire	52
4.2.2. Analyse SWOT	52
4.2.3. Freins et leviers à la relocalisation de la filière	57
Chapitre 5. Recommandations pour le développement des filières locales	59
5.1. Mobilisation et animation des acteurs économiques locaux	60
5.2. Soutien technico-économique à la création de projets agro-alimentaires de transition	61
Chapitre 6. Conclusion	64
Bibliographie	66
Annexe 1. Méthodes d'estimation des volumes de production	68
a. Production porcine	68
b. Production de poulets de chair	68
c. Production d'œufs	69
d. Productions maraîchères et horticoles	69
e. Production laitière	70
Annexe 2. Liste complète des critères de sélection	71

Table des Figures

Figure 1. Carte des régions agricoles et communes en Wallonie et mise en évidence des communes de l'arrondissement de Verviers.	10
Figure 2. Orientation agricole des communes de la Région wallonne en 2016.....	10
Figure 3. Représentation relative de l'utilisation des surfaces agricoles en 2019 dans l'arrondissement de Verviers.....	13
Figure 4. Représentation relative de l'importance en superficie des différentes productions végétales hors productions fourragères en 2019 telle que reprise dans le parcellaire anonymisé pour les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers.	14
Figure 5. Schéma de la filière laitière sur le territoire étudié. Le schéma reprend les principaux acteurs actifs sur le territoire.	25
Figure 6. Carte représentant le nombre de producteurs de légumes pour le frais en Wallonie par commune.	33
Figure 7. Acteurs de la filière des céréales panifiables présents sur le territoire des vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers en 2021.	36
Figure 8. Représentation des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des produits laitiers. L'analyse a été réalisée dans la perspective de relocalisation de la filière.....	48
Figure 9. Détails des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des produits laitiers.....	50
Figure 10. Représentation des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des céréales panifiables. L'analyse a été réalisée dans la perspective de relocalisation de la filière.	53
Figure 11. Détails des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des céréales panifiables.....	54
Figure 12. Représentation des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des céréales pour l'alimentation animale. L'analyse a été réalisée dans la perspective de relocalisation de la filière.....	55
Figure 13. Détails des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des céréales pour l'alimentation animale.	56

Table des Tableaux

Tableau 1 : Vue d'ensemble des trois principaux jeux de données utilisés pour caractériser la production agricole sur le territoire étudié.	11
Tableau 2 : Données de superficies agricoles concernant l'arrondissement de Verviers : comparaison entre les statistiques nationales (Statbel), le parcellaire agricole anonyme et la base de données de Biowallonie pour l'année 2019.	12
Tableau 3 : Surfaces des différentes cultures maraichères et horticoles dans les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers en 2019.	14
Tableau 4 : Surfaces cultivées en 2019 réparties selon leur mode de production (biologique ou conventionnel) dans les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers.	15
Tableau 5 : Nombre d'exploitations selon le type de production agricole.	16
Tableau 6 : Nombre et proportion d'exploitations bio ou en conversion sur les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers au 31 mars 2021.	18
Tableau 7 : Taille des différents cheptels des vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers en 2019.	19
Tableau 8 : Estimation des volumes de production animale dans les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers.	19
Tableau 9 : Comparaison du volume de production avec une estimation de l'autonomie alimentaire sur base de la population du territoire étudié en 2020.	20
Tableau 10 : Estimation du volume de productions céréalières de l'arrondissement de Verviers pour l'année 2019.	21
Tableau 11 : Estimations des volumes de productions maraichères et horticoles en 2019 et de l'autonomie alimentaire sur les vingt communes francophones de Verviers.	22
Tableau 12 : Estimations des volumes de productions de pommes de terre en 2019 et de la demande sur les vingt communes francophones de Verviers.	22
Tableau 13. Productions agricoles identifiées durant le diagnostic sur le territoire et non approfondies dans l'études des filières agro-alimentaires potentielles.	24
Tableau 14 : Caractéristiques des piscicultures présentes sur le territoire.	38
Tableau 15 : Liste restreinte des critères de sélection utilisés dans cette étude.	40
Tableau 16 : Tableau des critères de sélection pour les principales filières identifiées sur le territoire étudié.	41
Tableau 17 : Liste non exhaustive d'acteurs wallons soutenant la relocalisation de filières agro-alimentaires.	63
Tableau 18 : Cheptel porcin et nombre de porcs abattus en Wallonie en 2019.	68
Tableau 19 : Liste préliminaire des critères de sélection pour les filières alimentaires.	71

Résumé

Cette étude a été réalisée dans le but de soutenir la relocalisation d'un système alimentaire local et résilient sur le territoire des 20 communes francophones de l'arrondissement de Verviers.

La méthodologie proposée s'est concentrée sur

1. Un diagnostic du potentiel agricole et alimentaire du territoire et l'identification des acteurs et infrastructures déjà présents ;
2. La sélection de filières alimentaires ayant un fort potentiel d'impact pour le territoire ;
3. L'élaboration de recommandations pour favoriser la relocalisation de deux filières alimentaires prioritaires.

L'étude suit une logique territoriale, partant d'une analyse des productions existantes, pour ensuite évaluer le potentiel de développement de filières agro-alimentaires locales. Afin d'établir un diagnostic complet des filières alimentaires sur le territoire, deux approches de collecte de données ont été combinées : une collecte de données statistiques sur les productions agricoles (données disponibles dans les bases de données nationales et régionales) et une collecte de données à travers des entretiens avec différents acteurs des filières agroalimentaires.

Le territoire étudié, à dominance herbagère, est caractérisé par une production agricole majoritairement laitière, particulièrement dans le pays de Herve (partie nord de l'arrondissement). La partie sud tend davantage vers un système bovin mixte. L'occupation des sols reflète cette tendance, avec 94% des surfaces occupées par des prairies et 5% par des productions fourragères. Compte tenu de ces spécificités du territoire, le secteur laitier est apparu comme un choix prioritaire de relocalisation. Ce choix est motivé, d'une part, par le potentiel alimentaire important de ce secteur et, d'autre part, par la possibilité de maximiser l'impact du RATAV sur les acteurs du territoire. La relocalisation de cette filière est en mesure d'apporter une diversification de la source de revenus des exploitations et une revalorisation de la production laitière du territoire. Pour la seconde filière agro-alimentaire prioritaire, la présente étude s'est intéressée à la filière céréalière.

Ces deux filières prioritaires doivent être abordées de manière distincte. L'enjeu de la filière laitière est sa reconnexion au territoire, tandis que la filière céréalière doit être développée en attribuant davantage de superficies dévolues aux céréales. Deux sous-filières de la production céréalière peuvent être valorisées localement : le développement d'une filière de céréales panifiables (pour l'alimentation humaine) et la production de céréales pour l'alimentation animale.

Pour donner suite à cette étude, deux types de recommandations d'action destinées au RATAV ont été définis :

1. La coordination et la mobilisation des acteurs

Pour les deux filières, divers acteurs ont mis en évidence l'importance du rapprochement entre les différents maillons de la filière (production, transformation et commercialisation). Une bonne compréhension des besoins de chacun permet en effet de développer un projet durable et soutenable pour tous les acteurs.

Bien que les producteurs soient le point d'entrée de ces projets, il est important de considérer le secteur agro-alimentaire et son impact profond sur les pratiques agricoles. Agir sur l'organisation de la distribution et de la commercialisation pour les adapter davantage aux productions locales et de faibles volumes permettra de favoriser la transition vers des systèmes locaux résilients. Enfin, les projets s'inscrivent sur une période de plusieurs années ; l'animation, l'organisation de rencontres régulières et l'établissement d'un plan opérationnel permettra la mise en place d'un groupe porteur du projet motivé et engagé sur le long terme.

2. Le soutien technique et financier

Les projets de transition nécessitent généralement l'accès à de nouvelles compétences, ainsi que des investissements en équipements et infrastructures. Ces investissements peuvent être portés collectivement. Les sources de financement et de soutien technique sont divers en Wallonie ; le rôle du RATAV est donc de faire le lien entre les groupes porteurs de projet de transition et ces acteurs de soutien.

En conclusion, cette étude a identifié les filières laitière et céréalière comme les deux filières à prioriser pour la relocalisation d'un système alimentaire local et résilient sur le territoire des 20 communes francophones de l'arrondissement de Verviers. À travers ces deux filières, les actions du RATAV auront un impact visible et conséquent au niveau du territoire. La relocalisation de ces filières constitue une opportunité pour le tissu local d'acteurs économiques et contribue à l'autonomie alimentaire du territoire.

Chapitre 1. Introduction

La présente étude a analysé le potentiel de développement des filières alimentaires locales afin de cadrer les modalités de soutien à leur développement.

L'objectif de cette étude est d'analyser le potentiel de développement de filières alimentaires locales. Le caractère *local* s'entend ici sur les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers (Région wallonne, Belgique) dans lesquelles le « Réseau aliment-terre » de l'arrondissement de Verviers (RATaV) est actif. Le RATaV a pour ambition de créer une communauté territoriale et de promouvoir les liens entre les agglomérations urbaines et les zones rurales grâce aux circuits-courts alimentaires.

Les trois objectifs spécifiques de cette étude sont :

1. L'analyse du potentiel agricole et alimentaire du territoire ;
2. Le développement d'une méthodologie pour la sélection de filières alimentaires locales prioritaires ;
3. L'élaboration de recommandations pour favoriser la relocalisation de deux filières alimentaires prioritaires.

1.1. Méthodologie

Cette étude établit dans un premier temps un diagnostic du potentiel agricole du territoire de l'arrondissement de Verviers. Ensuite, une cartographie des initiatives locales et des opportunités de développement des principales filières alimentaires est fournie. Finalement, deux filières alimentaires sont priorisées et le présent rapport reprend des recommandations de développement spécifiques à ces filières.

Afin d'avoir une image complète de l'état des lieux des filières alimentaires sur le territoire, deux approches de collecte de données ont été combinées : une collecte de données statistiques sur les productions agricoles (données disponibles dans les bases de données nationales et régionales) et une collecte de données par des entretiens avec des acteurs des différentes filières agroalimentaires.

Initialement, la méthodologie prévoyait d'organiser des animations collectives avec les acteurs économiques des filières prioritaires (agriculteurs, transformateurs distributeurs, etc.) pour valider le diagnostic et l'analyse SWOT. En raison du calendrier agricole (disponibilité limitée des agriculteurs en mai et en juin), il a été jugé, en accord avec le RATaV, que ces animations ne regrouperaient pas suffisamment d'acteurs pour être significatives au niveau du territoire. Il est clair que le développement de filières locales demande une approche collective et inclusive. Ces animations sont donc recommandées pour la suite des activités d'appui au développement local. La présente étude participe à développer le matériel nécessaire pour que le RATaV puisse organiser des animations de groupe avec les acteurs des filières prioritaires.

1.2. Périmètre de l'étude

Le choix a été fait d'étudier les filières agro-alimentaires selon une logique territoriale. Cette étude prend comme point de départ les productions agricoles existantes sur le territoire. Les filières étudiées sont celles qui font sens sur le territoire, c'est-à-dire qui sont en cohérence avec le contexte pédoclimatique, l'aménagement local, et l'historique de développement et de savoir-faire sur le territoire. Des filières pouvant être développées indépendamment de leur territoire telles que la production de champignons, l'aquaponie, etc. n'ont pas été investiguées ici.

Le terme *filière* désigne l'ensemble des activités de production agricole d'aliments, allant de la production à la transformation, au commerce, à la distribution et à la consommation. Dans ce rapport, le concept de filière est d'abord défini selon le type de production agricole et peut inclure différents aliments finaux. Par exemple, la filière *lait et produits laitiers* regroupe trois types de productions agricoles (le lait bovin, le lait de brebis et le lait caprin) et plusieurs aliments (fromage, yaourt, lait, crème, beurre, etc.).

Enfin, en ce qui concerne l'alimentation, les régimes alimentaires ont été considérés comme une variable fixe dans cette étude qui ne tient pas compte des évolutions potentielles de la demande alimentaire.

Chapitre 2. Éléments relatifs au diagnostic agricole et alimentaire

2.1. Le territoire agricole concerné

La présente étude se focalise sur les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers, situé en Région wallonne, dans la région agricole dite herbagère (Géoportail de la Wallonie 2021). Le territoire s'étend du pays de Herve au nord jusqu'à la région de Haute Ardenne au sud (Figure 1). Les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers sont Aubel, Baelen, Dison, Herve, Jalhay, Lierneux, Limbourg, Malmedy, Olne, Pepinster, Plombières, Spa, Stavelot, Stoumont, Theux, Thimister-Clermont, Trois-Ponts, Verviers, Waimes et Welkenraedt.

Ces communes totalisaient au premier janvier 2020 une population de 210.328 habitants, soit 6% de la population de la Région wallonne (Statbel 2021).

Sur le plan agricole, ces vingt communes comptaient 821 exploitations agricoles en 2019 et, selon les statistiques nationales, une surface agricole utilisée (SAU) totale de 35.929 hectares. Cela représente 5% de la SAU wallonne (Statbel 2019).

Afin de situer le territoire étudié dans le contexte de la Région wallonne, la Figure 2 présente l'orientation agricole par commune wallonne. Le territoire étudié est composé dans la partie nord de communes avec une spécialisation lait et dans la partie sud de communes avec orientation 'Bovins-mixte'.

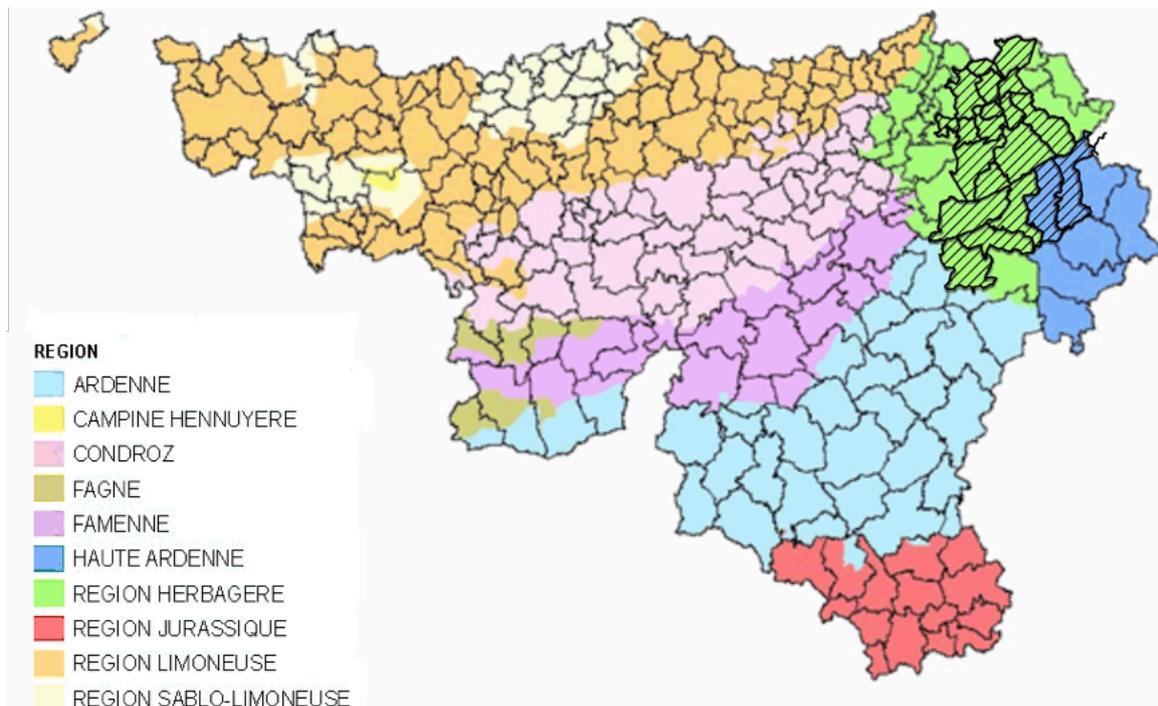


Figure 1. Carte des régions agricoles et communes en Wallonie et mise en évidence des communes de l'arrondissement de Verviers. Les communes étudiées sont hachurées en noir.

Source : Adapté de SPW - Agriculture n.d.

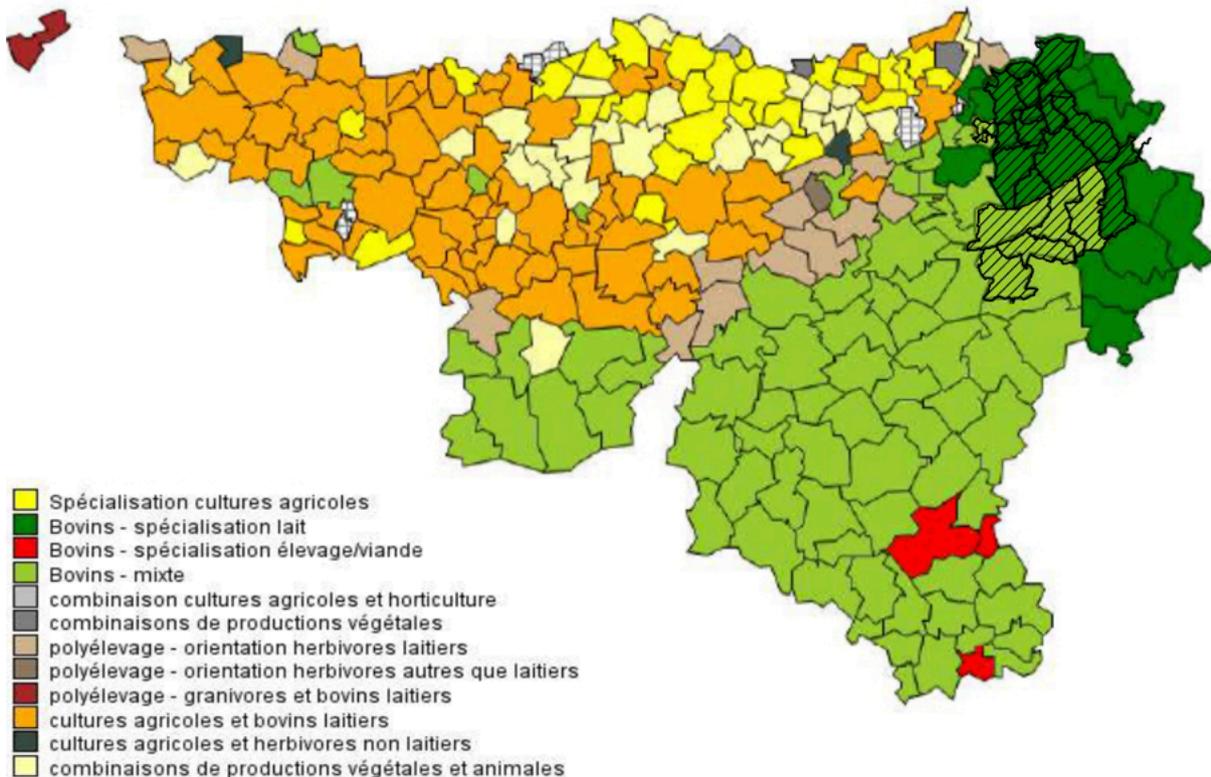


Figure 2. Orientation agricole des communes de la Région wallonne en 2016.

Les communes étudiées sont hachurées en noir.

Source : Adapté de SPW – Agriculture s.d.

2.1.1. Sources de données relatives à la production agricole

Afin de caractériser la production agricole, en complément des entretiens menés auprès des acteurs locaux, trois jeux de données complémentaires ont été mobilisés. Premièrement, les statistiques nationales (Statbel 2019) caractérisent les principales variables agricoles¹ au niveau communal. Deuxièmement, les données parcellaires agricoles anonymes caractérisent l'utilisation principale de chaque parcelle agricole (Géoportail de la Wallonie 2019). Enfin, la base de données de Biowallonie se focalise sur la distinction entre les productions agricoles biologiques et non biologiques. Le Tableau 1 donne une vue d'ensemble de ces trois jeux de données.

Ces trois bases de données se complètent pour donner un aperçu complet du territoire étudié. En effet, les jeux de données ont chacun leur niveau de détail ou contiennent des informations complémentaires. Néanmoins, il est important de noter que certaines divergences apparaissent entre les différentes sources de données et qu'il n'est pas toujours possible d'expliquer celles-ci. Dans cette étude, les trois jeux de données ont été utilisés de manière complémentaire, ce qui explique certains écarts au niveau des surfaces de cultures entre les différents tableaux des paragraphes suivants du rapport².

Tableau 1 : Vue d'ensemble des trois principaux jeux de données utilisés pour caractériser la production agricole sur le territoire étudié.

Jeu de données	Année de référence	Niveau d'agrégation	Source	Méthode de collecte de données	Couverture des données
Statistiques nationales	2016 ; 2019	Commune	Statbel	Déclarations PAC ³ , enquêtes postales	Surface agricole, types de cultures, exploitations, cheptels
Parcellaire agricole anonyme	2019	Parcelle agricole	Géoportail de la Wallonie	Déclarations PAC ³	Surface agricole, catégories et types de cultures
Biowallonie	2019 ; 2021	Commune	Biowallonie	Déclarations PAC ³ , Organismes de contrôle bio	Mode de production (bio, non bio) par catégorie de cultures (Surfaces, exploitations)

¹ Surface, type de production, nombre d'exploitations et taille des cheptels.

² Dans les cas où un choix entre les différents jeux de données était possible, ce sont les données issues du parcellaire agricole anonyme qui ont été mobilisées.

³ Pour les trois jeux de données, les données sur le type de culture sont tirées des déclarations fournies par l'Organisme Payeur de Wallonie (OPW). Ces déclarations sont réalisées par les agriculteurs dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC). Cependant, les surfaces comptabilisées divergent dans certains cas. Cela peut être lié aux catégories de cultures. Dans le cas du jeu de données du Géoportail, les surfaces sont calculées sur base des parcelles digitalisées à partir d'orthophotos de la Région wallonne. Comme montré au Tableau 2, la différence de mesure des surfaces se fait surtout au niveau des prairies. Une explication possible est que les données du parcellaire agricole anonyme inclurait également les prairies qui n'appartiennent pas à un agriculteur et qui n'apparaissent donc pas dans les déclarations PAC.

Le Tableau 2 compare les chiffres des principales catégories de surfaces agricoles du territoire étudié en fonction des trois différents jeux de données. On constate que les superficies par catégorie de cultures et la superficie agricole totale diffèrent selon la source des données⁴.

Tableau 2 : Données de superficies agricoles concernant l'arrondissement de Verviers : comparaison entre les statistiques nationales (Statbel), le parcellaire agricole anonyme et la base de données de Biowallonie pour l'année 2019.

	Statistiques nationales		Parcellaire agricole anonyme		Biowallonie	
	Superficie (ha)	Proportion de SAU	Superficie (ha)	Proportion de SAU	Superficie (ha)	Proportion de SAU
Céréales	512	1%	503	1%	2.206 ^a	6% ^a
Horticulture et maraîchage	86	<1%	110	<1%	104	<1%
Cultures industrielles	51	<1%	8	<1%	-	-
Pommes de terre	30	<1%	11	<1%	2	<1%
Maïs fourrager	1.777	5%	1831	4%	-	-
Prairies permanentes et temporaires	33.224	93%	41.687	94%	36.001	93%
Surface agricole	35.929		44.350 ^b		38.733 ^c	

Source : Géoportail de la Wallonie 2019 ; Statbel 2019 ; Biowallonie 2019.

^a La catégorie 'Céréales' des données de Biowallonie inclut le maïs fourrager et n'est donc pas directement comparable avec les autres jeux de données.

^b Total excluant les surfaces de cultures ornementales, couverts pour la faune, cultures forestière (sapins de Noël (31 hectares)), parcelles de sport et autres utilisations (558 hectares). Le total global est 44 945 hectares.

^c Total excluant les cultures ornementales, le total global est 38 769 hectares.

Cependant, malgré les divergences, les principales tendances se retrouvent dans les différents jeux de données. En 2019, les prairies permanentes et temporaires occupent la majeure partie de la surface agricole du territoire, respectivement (93%, 94% et 93%). Le maïs fourrager vient en seconde place d'occupation de la superficie (5% et 4%)⁵ et les céréales viennent en troisième position (1% et 1%)² (Biowallonie 2021; Géoportail de la Wallonie 2021; Statbel 2021).

2.1.2. Superficies agricoles

2.1.2.1. Vue générale sur les filières

Les données parcellaires agricoles anonymes considèrent un total de 44.350 hectares à usage agricole. Les prairies occupent 94% de cette surface et les autres productions fourragères en

⁴ Une partie des différences entre les jeux de données peut s'expliquer par la classification qui varie entre ceux-ci. Le niveau d'agrégation ne permettant pas toujours de vérifier que deux catégories correspondent parfaitement. Cependant, certaines différences restent difficiles à expliquer et, dans ces cas-là, il n'a pas été possible de déterminer dans le contexte de cette étude lequel de ces jeux de données étaient plus réalistes.

⁵ Les données de Biowallonie ne permettent pas de distinguer le maïs fourrager parmi les autres céréales.

occupent 5%⁶. Les autres productions agricoles ne représentent que 1% de la SAU de l'arrondissement (Figure 3).



Figure 3. Représentation relative de l'utilisation des surfaces agricoles en 2019 dans l'arrondissement de Verviers.

Source : Géoportail de la Wallonie 2021.

2.1.2.2. Superficies agricoles utilisées pour les filières végétales

La superficie des filières végétales au sein de l'arrondissement de Verviers représente 634 hectares et est composée à 79% de cultures de céréales et assimilés⁷.

La Figure 4 représente l'importance relative en termes de superficie des différentes productions végétales. Au sein de la catégorie « Céréales », le froment d'hiver représente 26% de la superficie, suivi de l'épeautre, du maïs grain et de l'avoine de printemps qui en représentent respectivement 10%, 10% et 9% (Géoportail de la Wallonie 2019).

L'horticulture et le maraîchage apparaissent en seconde position avec 17% d'occupation des sols destinés aux filières végétales, soit 110 hectares en 2019 (Géoportail de la Wallonie 2019) dont 54% de cultures fruitières pluriannuelles-basses tiges et hautes tiges, ainsi que 10% de vignes. Dans les cultures maraîchères (40 ha), on retrouve en particulier les pois (10%), les oignons (6%), les haricots de conserve (4%) et autres légumes plein air (12%)⁸ (Tableau 3).

⁶ La proportion exacte varie entre les données parcellaires agricoles anonymes et les statistiques nationales. Cependant, les ordres de grandeur restent similaires. Les chiffres sont de 93% pour les prairies et 6% pour les productions fourragères selon les statistiques nationales.

⁷ Les cultures catégorisées comme cultures fourragères ainsi que le maïs fourrager sont inclus dans les surfaces utilisées pour les filières animales et dès lors, exclues du calcul de superficie pour les filières végétales.

⁸ La catégorie « autres légumes plein air » est une catégorie générique qui inclut des légumes comme les asperges, échalotes, chou de Bruxelles, endives, laitues pommées et épinards.

Le maraîchage diversifié sur petites surfaces ne semble pas apparaître dans les chiffres statistiques. Néanmoins, plusieurs maraîchers et structures associatives cultivant les légumes selon ce mode de production (entre 1 et 5 hectares) existent sur le territoire. Cette filière est détaillée au point 2.2.2.4.

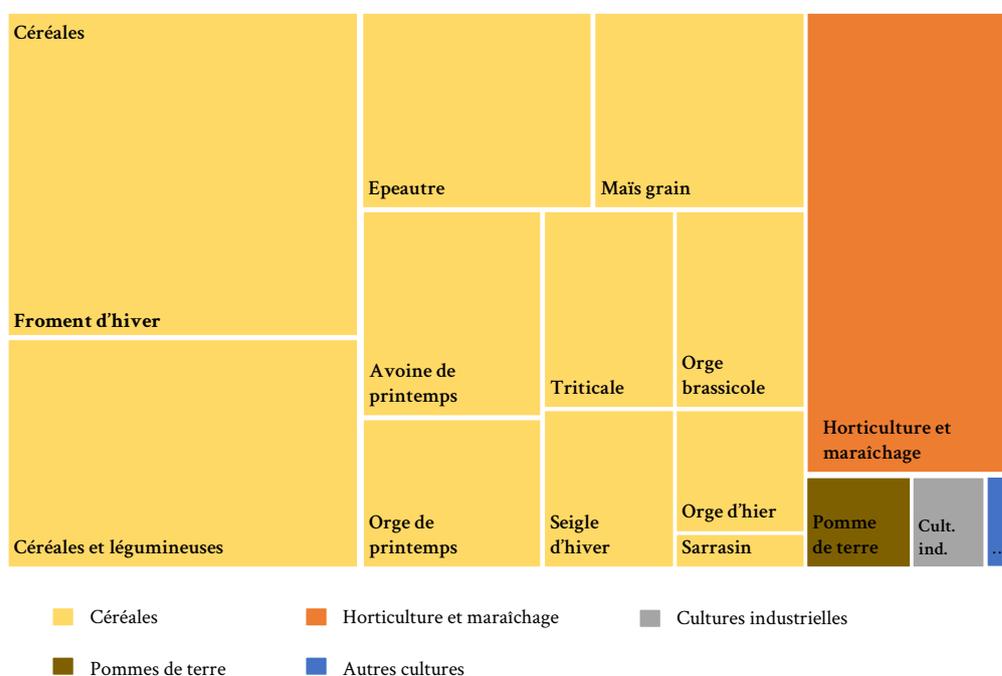


Figure 4. Représentation relative de l'importance en superficie des différentes productions végétales hors productions fourragères en 2019 telle que reprise dans le parcellaire anonymisé pour les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers. Source : Géoportail de la Wallonie 2021.

Tableau 3 : Surfaces des différentes cultures maraîchères et horticoles dans les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers en 2019.

Cultures	Superficie (ha)	Proportion (%)
Cultures fruitières pluriannuelles-basses tiges	47	43%
Autres légumes de plein air	14	12%
Cultures fruitière pluriannuelles-hautes tiges	12	11%
Pois récoltés à l'état frais, pois de conserverie	11	10%
Vignes	11	10%
Oignons (non-hâtifs) (consommation au frais)	7	6%
Haricots de conserverie	4	4%
Cultures maraîchères sous verre	3	3%
Cultures fruitières annuelles - Framboises	1	1%
Autres cultures de légumes sous serre	1	<1%
Fraisiers	< 1	<1%
Total	110	100%

Source : Géoportail de la Wallonie 2019.

2.1.2.3. Superficies agricoles en production bio

Dans le territoire étudié, 8.550 hectares, soit 22% de la surface agricole, sont cultivés en production biologique en 2019 (Biowallonie 2021; Tableau 4)⁹. À titre de comparaison, l'agriculture biologique représente 11,5% de la surface agricole utilisée en Wallonie. La part du biologique varie selon les productions (Tableau 4).

Pour les filières de production végétale, les cultures comme les légumes sont majoritairement cultivées en mode de production biologique (65%) tandis que les céréales et les fruits en production biologique sont minoritaires (respectivement 6% et 32%).

En ce qui concerne les cultures à destination de l'élevage, 23% des prairies, 69% des mélanges de céréales-légumineuses ainsi que 54% des légumineuses fourragères sont en production biologique. Les autres productions fourragères (e.g. le maïs fourrager) sont majoritairement cultivées en conventionnel. L'importance du biologique dans les légumineuses et les mélanges céréales-légumineuses reflètent la cohérence du système d'élevage biologique orienté vers la recherche de l'autonomie alimentaire. Il s'agit donc de produire un maximum des aliments destinés au bétail sur la ferme (y compris la ration en protéines au travers des légumineuses).

Tableau 4 : Surfaces cultivées en 2019 réparties selon leur mode de production (biologique ou conventionnel) dans les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers.

Catégorie	Surface conventionnelle (ha)	Surface bio (ha)	Surface totale (ha)	Proportion de surface en bio
Prairies	27.817	8.184	36.001	23%
Céréales ^a	2.069	136	2.205	6%
Mélanges céréale-légumineuse	46	105	151	69%
Autres cultures fourragères	125	4	129	3%
Fruits	58	27	85	32%
Autres cultures	36	43	79	55%
Légumineuses fourragères	25	29	54	54%
Légumes	7	12	19	65%
Oléagineux	0	7	7	100%
Pommes de terre	<1	2	2	84%
Total	27.817	8.184	36.001	23%

Source : Biowallonie 2019.

^a Cette catégorie inclut le maïs ensilage, contrairement aux catégories céréales des jeux de données de Statbel ou du Géoportail de la Wallonie.

⁹ La répartition des surfaces selon le mode de production (biologique et conventionnel) est issue de la déclaration de superficie faite par les producteurs au début 2020. Donc, seuls les producteurs remplissant une déclaration de superficie sont repris dans ces données. De plus, les producteurs ayant notifié de nouvelles parcelles bio auprès d'un organisme de contrôle après le 1er janvier n'ont pas droit aux primes bio de l'année en cours. Dès lors, certains producteurs n'ont probablement pas demandé ces primes bio dans leur déclaration de superficie (Biowallonie 2021).

2.1.3. Nombre d'exploitations par filière

2.1.3.1. Nombre total d'exploitations

En se basant sur les données de Statbel de 2019, le territoire compte 821 exploitations agricoles. Il est possible de connaître également le nombre d'exploitations présentes en fonction de leur orientation technico-économique. Les types d'exploitations majoritaires sont :

- Les exploitations avec superficies toujours recouvertes d'herbe (783 exploitations, soit 95% des exploitations) ;
- Les exploitations avec bovins (660 exploitations, soit 80% des exploitations).

Certaines productions répertoriées sur le territoire ne sont affectées à aucune exploitation¹⁰. Par exemple, bien que l'on retrouve de la culture de pommes de terre sur le territoire, les données de Statbel ne renseignent aucune exploitation avec des pommes de terre (voir Tableau 5).

Tableau 5 : Nombre d'exploitations selon le type de production agricole.

Types de production agricole	Nombre d'exploitations
Exploitations avec des superficie toujours couverte d'herbe	783
Exploitations avec des bovins	660
Exploitations avec des fourrages des terres arables	292
Exploitations avec des ovins ^a	65
Exploitations avec des céréales pour le grain	39
Exploitations avec des porcins	28
Exploitations avec des caprins ^a	22
Exploitations avec des légumes en plein air (y c. cult. fruit. non perm.)	4
Exploitations avec des cultures sous serres	4
Exploitations avec des cultures industrielles	0
Exploitations avec des pommes de terre	0
Exploitations avec des légumineuses récoltées en grains secs	0
Exploitations avec des vergers	0
Nombre total d'exploitations	821

Source : Statbel 2019 ; Statbel 2016.

^a Données récoltées pour l'année 2016.

Note : Une même exploitation peut avoir différents types de production et donc être comptabilisée dans plusieurs lignes.

¹⁰ Une hypothèse plausible est qu'il s'agisse de terres dépendantes d'exploitations qui se trouvent en-dehors du territoire. Il est également probable que les données ne soient pas complètes.

2.1.3.2. Nombre d'exploitations dans la filière biologique

Les données de certification biologique permettent de connaître le nombre d'exploitations bio ou en conversion selon les différentes filières. Les données reprises dans le Tableau 6 reflètent la situation au 31 mars 2021 (Biowallonie - acteurs 2021).

2.1.4. Volumes de production

Pour traduire les superficies agricoles et les populations animales disponibles en volumes de production agricole, il est nécessaire de prendre en compte le rendement de ces différentes productions. Pour certaines productions, les rendements par région agricole wallonne en 2019 sont connus. Pour d'autres productions, les rendements ont été estimés à partir de la littérature ou d'hypothèses (Riera, Antier, et Baret 2020a ; Statbel 2019).

Il est important de se rappeler que les chiffres fournis ci-dessous sont des approximations de la production du territoire et non des chiffres exacts. Dans les cas où plusieurs options existaient, l'approche optimiste a été sélectionnée de manière à montrer quelle est la part maximale des besoins du territoire pouvant être potentiellement couverts.

Enfin, pour obtenir l'autonomie alimentaire potentielle, les volumes de production sont comparés à la demande du territoire. Cette méthode ne prend pas en compte les pertes alimentaires. L'objectif du calcul de l'autonomie alimentaire est d'offrir un point de comparaison des volumes présentés. Cependant, il est important de pointer que l'autonomie calculée est incomplète. En effet, elle compare la production à la demande alimentaire mais ne prend pas en compte les intrants nécessaires pour assurer la production. En d'autres mots, la dépendance de certaines productions à des intrants produits à l'extérieur du territoire n'est pas prise en compte¹¹. Il s'agit bien d'une autonomie alimentaire potentielle car, aujourd'hui, la plupart des produits sont consommés à l'extérieur du territoire.

¹¹ Par exemple, l'autonomie alimentaire potentielle assurée par les productions porcines ou de volailles est très théorique ; le calcul ne prenant pas en compte que la production sur le territoire dépend de l'importation d'intrants produit en dehors du territoire.

Tableau 6 : Nombre et proportion d'exploitations bio ou en conversion sur les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers au 31 mars 2021.

Production agricole	Nombre d'exploitations bio ^a	Nombre total d'exploitations	Proportion ^b
Bovins ^c	110	660	17%
Lait	49		-
Cultures fourragères	25	292	8%
Ovins	16	65	25%
Légumes	15	4	-
Arboriculture	6	-	-
Poulets	5	-	-
Œuf	4	-	-
Céréales	4	39	10%
Caprins	3	22	14%
Porcins	3	28	11%
Pommes de terre	3	-	-
Petits fruits	2	-	-
Nombre total d'exploitations bio	168	-	20%

Source : Biowallonie 2021 ; Statbel 2019 ; Statbel 2016.

^a Dans les effectifs, les exploitations bio ainsi que les exploitations en conversion sont comptées.

^b Proportion des exploitations bio sur le nombre total d'exploitations dans cette filière. Pour certaines lignes, Statbel n'a pas de données sur ce type d'exploitations ou les données disponibles ne sont pas comparables. Toutes les données Statbel peuvent être trouvées au Tableau 5.

^c La catégorie 'Bovin' inclut le bovin laitier et viande. Pour ces deux sous-catégories non exclusives, respectivement 48 et 58 exploitations sont reprises dans la base de données de Biowallonie. Cependant, cette catégorisation n'est pas disponible pour tous les producteurs de bovins, ces chiffres sont donc probablement incomplets.

Une même exploitation peut avoir différents types de production et donc être comptabilisée dans différentes lignes. Le calcul de proportion d'exploitations bio doit être considéré avec précaution. D'une part, les dernières données disponibles sur le nombre total d'exploitations reflètent la situation en 2019 (et en 2016 pour les ovins et caprins) tandis que les données sur le bio reflètent la situation en 2021. D'autre part, les deux jeux de données proviennent de sources différentes, certaines exploitations comptabilisées par Biowallonie pourraient ne pas être comptabilisée dans les statistiques nationales et inversement.

2.14.1. Productions animales

Le Tableau 7 reprend les cheptels animaux du territoire étudiés pour l'année 2019 ou 2016, selon la date des dernières données disponibles. En se basant sur le Tableau 7, certains volumes de production peuvent être estimés¹² (Tableau 8).

Tableau 7 : Taille des différents cheptels des vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers en 2019.

Cheptel	Taille
Bovins	78.192
Poulets (chair)	108.509
Poules et poulettes	25.000
Ovins	2.901 ^a
Caprins	617 ^a
Porcins	35.390

Source : Statbel 2019 ; Statbel 2016. Les données sur le cheptel sont récoltées pour la date de référence du 15 octobre de l'année concernée.

^a Données récoltées en 2016.

Tableau 8 : Estimation des volumes de production animale dans les vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers.

Catégorie de production	Population animale	Facteur de conversion en volume	Volume de production estimé
Lait bovin	30.975 ^a	8.000 l/VL/an ^b	247.800.000 l/an
Œufs	19.625	20,4 kg œufs/poule/an	400 t/an
Viande porcine	35.390	0,13 ^c	4.548 t/an
Viande poulet - chair	108.509	8 ^c	866 t/an
Lait caprin	327	917,5 L/an	300.031 t/an

Source : Statbel, 2019 ; Statbel 2016 ; Riera, Antier, et Baret 2020a ; Filagri 2021.

^a Nombre de vaches laitières.

^b Rendement estimé pour la région. Le rendement moyen en Wallonie pour la production laitière conventionnelle est de 6.762l/VL/an en 2015 (Petel, Antier, et Baret 2019a).

^c Voir calculs en Annexe 1.

Pour contextualiser ces volumes de production, il est possible de les comparer à la demande alimentaire. Cette demande alimentaire peut être estimée avec le régime alimentaire moyen en Belgique et la taille de la population du territoire étudié¹³.

¹² Concernant la production de viande bovine, il est plus compliqué d'estimer le volume de production. Différents systèmes sont possibles : veau de boucherie, taurillon, vache de réforme, etc. De plus, la majeure partie des engraissements de bovin wallons sont faits en Flandres (Petel, Antier, et Baret 2019b). Cependant, une estimation de volume à partir des entretiens est proposée au point 2.2.2.2 Filière viande et produits à base de viande.

¹³ La demande est calculée en fonction du régime alimentaire moyen belge en 2014 et le nombre de 210.328 habitants du territoire étudié en 2020. Il s'agit ici d'obtenir un ordre de grandeur et non pas de chiffrer exactement la demande.

Tableau 9 : Comparaison du volume de production avec une estimation de l'autonomie alimentaire sur base de la population du territoire étudié en 2020.

Catégorie d'aliments	Consommation moyenne (g/pers/jour)	Demande estimée (t/an)	Production t/an)	Autonomie alimentaire
Œufs	10	768	400	52%
Produits laitiers ^a	456	35.007	255.543	730%
<i>dont lait</i> ^b	147	11.285	255.234	2.262%
Viande – poulets de chair	23	1766	866	49%
Viande porcine	84 ^c	6.445	4.548	71%

Source : Riera, Antier, et Baret 2020a; Statbel 2019.

^a Inclut les produits laitiers dont le lait et le fromage. Voir calcul en Annexe 1.

^b Ce calcul prend en compte uniquement le lait bovin et la demande en produits laitiers, hors fromage.

^c Source de données différente par rapport aux autres aliments. Il s'agit de la consommation apparente ('Statbel, 2019) et non pas d'une moyenne issue de l'enquête sur le régime alimentaire belge de 2014. La consommation apparente représente la viande mise sur le marché plutôt que la viande réellement ingérée. La consommation apparente est donnée en poids carcasse, un rendement de découpe de 80% a été considéré.

2.1.4.2. Productions végétales

a. Productions céréalières

Les céréales sont la deuxième affectation des terres agricoles après les prairies et les productions fourragères. Parmi ces céréales, le seigle, le froment, l'épeautre et le sarrasin couvrent 42% de la surface céréalière et 58% du volume de production (Tableau 10)¹⁴.

Aucune donnée chiffrée ne permet de faire la distinction entre les différentes finalités de ces céréales, et donc de déterminer quelle part de ces céréales est cultivée à destination de l'alimentation animale et quelle part à destination de l'alimentation humaine. Néanmoins, afin de quantifier l'autonomie potentielle du territoire en produits céréaliers à destination de l'alimentation humaine, l'hypothèse suivante peut être testée :

- *L'entièreté de la production de froment et d'épeautre est panifiable.*

Cette hypothèse surestime largement la production réelle des céréales panifiables mais permet d'appréhender le potentiel maximum du territoire.

En posant les hypothèses d'une production de 1.630 tonnes de céréales panifiables et un besoin, selon le mode de consommation actuel, de 104 kg de céréales panifiables par an et par habitant (La Spina et Roda 2019), cette production couvrirait 8% de la demande du territoire.

¹⁴ Le sarrasin et la catégorie 'Céréales + légumineuses' qui comptent respectivement 1% et 18% de la surface céréalière ne figurent pas dans le tableau des productions estimées. Pour la catégorie 'Céréales et légumineuses', aucune donnée de rendement n'a pu être trouvée. Pour le sarrasin, il est intégré dans la catégorie 'autres céréales' dont le rendement moyen est de 5,1 tonnes/ha. Ce rendement est élevé comparé aux rendements trouvés dans la littérature.

Tableau 10 : Estimation du volume de productions céréalières de l'arrondissement de Verviers pour l'année 2019.

Cultures	Nature de la récolte	Superficie (ha)	Rendement (t/ha)	Production estimée (t)	Proportion de la production (%)
Froment d'hiver	grain	130	9,3	1.208	40
Épeautre	grain	52	8,1	422	14
Maïs grain	grain	48	11,0	522	17
Avoine (y c. mélanges de céréales d'été)	grain	43	5,4	231	8
Orge de printemps	grain	31	5,3	162	5
Triticale ^a	grain	30	3,8	114	4
Orge de brasserie	grain	30	6,5 ^b	195	3
Seigle (y c. méteil)	grain	24	5,0	119	4
Orge d'hiver	grain	18	6,5	116	4
Total		405		2.997	

Source : Superficies : Statbel 2019 ; Rendements : Statbel 2019. Enquêtes postales réalisées en janvier 2020.

^a Pas de distinction de rendement entre le triticales de printemps et le triticales d'hiver.

^b Le rendement moyen sur la zone agricole herbagère en 2019 est de 3,5 t/ha. Néanmoins, ce rendement n'a pas été jugé réaliste par les acteurs de terrain. Il a donc été décidé d'utiliser le rendement moyen de 2019 en Région Wallonne de 6,5t/ha.

b. Productions horticoles et maraîchères

Les données d'utilisation de surfaces sur les productions maraîchères et horticoles ne sont pas détaillées au point de pouvoir estimer le volume pour une production précise. Cependant, en se basant sur la surface disponible, il est possible d'approximer le nombre de personnes qui pourraient être nourries et, à partir de là, calculer l'autonomie alimentaire potentielle du territoire étudié.

Dans le cas des productions légumières, en posant l'hypothèse qu'un hectare de cultures légumières répond au besoin de 223 personnes¹⁵ (Riera, Antier, et Baret 2020b) et en considérant 40 hectares de production légumières¹⁶, les besoins de 8.920 personnes sont couverts, soit 4% de la population du territoire¹⁷. En termes de volume, la demande en légumes du territoire est de 11.131 tonnes par an.

¹⁵ Voir détails du calcul et hypothèses en Annexe 1.

¹⁶ Comme mentionné précédemment, toutes les surfaces de productions maraîchères ne sont pas comptabilisées dans les statistiques, notamment les surfaces affectées au maraîchage diversifié. Il est probable que ces 40 hectares soient une sous-estimation.

¹⁷ Ces estimations donnent un ordre de grandeur. En raison du manque de données et du fait que les cultures maraîchères aient souvent plusieurs rotations sur la même année sur de petites surfaces, le résultat est approximatif.

Pour la production de fruits, une approche semblable a été choisie¹⁸. La demande totale de fruits du territoire est de 8.444 tonnes par an¹⁹. Cette demande inclut cependant des fruits dont la production est incompatible avec nos régions (principalement bananes et agrumes) (Riera, Antier, et Baret 2020b). Le calcul de l'autonomie alimentaire potentielle présenté ci-dessous ne prend pas en compte cette demande en fruits incompatibles avec nos régions.

Tableau 11 : Estimations des volumes de productions maraîchères et horticoles en 2019 et de l'autonomie alimentaire sur les vingt communes francophones de Verviers.

Catégorie d'aliments	Surface (ha)	Nombre de consommateurs couverts	Autonomie alimentaire
Légumes	40	8.920	4%
Fruits	85 ^a	83.420	40%

Source : Statbel 2019 ; Géoportail de la Wallonie 2019 ; Biowallonie 2019 ; Riera, Antier, et Baret 2020a.

^a Sur base des données de Biowallonie, voir calcul en Annexe 1 pour la justification des hypothèses.

c. Autres productions

Les estimations de production de pommes de terre sont basées sur un rendement de 43t/ha (Statbel 2019) et une demande alimentaire moyenne de 44 g/personne/jour (Riera, Antier, et Baret 2020b).

Tableau 12 : Estimations des volumes de productions de pommes de terre en 2019 et de la demande sur les vingt communes francophones de Verviers.

Catégorie d'aliments	Surface (ha)	Productions estimée (t/ha)	Demande estimée (t/an)	Autonomie alimentaire
Pommes de terre	11	473	3.378	14%

Source : Statbel 2019 ; Géoportail de la Wallonie 2019.

2.2. Première vue sur l'ensemble des filières

2.2.1. Aperçu général des filières possibles

Une première liste, à titre d'exemple, peut être établie pour mettre en avant la diversité des filières alimentaires possibles. Cette liste sera ensuite limitée en fonction des spécificités du territoire (De Ridder et al. 2016).

1. Graines et produits à base de graines
 - a. Céréales et produits à base de céréales
 - b. Pains et produits similaires
 - c. Pâtes et produits similaires
 - d. Produits de boulangerie fine
 - e. Céréales pour petit-déjeuner

¹⁸ Voir détails en Annexe 1.

¹⁹ 13.741 tonnes en incluant les jus de fruits et la consommation d'huile d'olive.

2. Viande et produits à base de viande
 - a. Viande de mammifère et volaille
 - b. Charcuterie
 - c. Saucisse
 - d. Spécialités de viande
 - e. Viande marinée
3. Légumes et produits à base de légume
 - a. Légumes frais
 - b. Légumes préparés ou de conservation
4. Légumineuses, noix, graines oléagineuses et épices
5. Fruits
 - a. Fruits
 - b. Préparation à base de fruits
6. Jus de fruits/légumes et nectars (y compris les concentrés)
7. Racines et tubercules riches en amidon, produits dérivés et plantes sucrières
8. Lait et produits laitiers
 - a. Lait, petit lait et crème
 - b. Lait fermenté et crème fermentée
 - c. Lait et produit laitiers en poudre et concentrés
 - d. Fromage
 - e. Desserts lactés et similaires
9. Œufs et ovoproduits
 - a. Œufs crus
 - b. Œufs préparés
10. Boissons alcoolisées (Bières, vins, alcools forts, liqueurs)
11. Aliments pour régimes particuliers et substituts de repas
 - a. Substituts de viandes et produits laitiers
12. Poisson, amphibiens, reptiles et invertébrés

2.2.2. Cartographie des principales filières agro-alimentaires

L'objectif de l'étude est de fournir une analyse du potentiel agricole du territoire et d'identifier deux filières agro-alimentaires prioritaires à relocaliser sur le territoire dans une vision de transition vers un système alimentaire durable. Sur base des données collectées lors du diagnostic, nous pouvons d'ores et déjà écarter certaines productions de par leur inadéquation aux caractéristiques pédoclimatiques et au relief du territoire. Le tableau ci-dessous reprend les filières présentes qui ne seront pas approfondies dans le cadre de cette étude.

Tableau 13. Productions agricoles identifiées durant le diagnostic de potentiel du territoire et non approfondies dans l'étude.

Filière agro-alimentaire concernée	Production agricole	Justification
Racines et tubercules	Pommes de terre	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage herbager, vallonné et type de sols (limoneux-caillouteux) peu propices pour la culture de tubercules - Peu/pas d'exploitations présentes sur le territoire
Légumineuses, noix, graines oléagineuses	Légumineuses (grain)	<ul style="list-style-type: none"> - Paysage herbager, vallonné et type de sols (limoneux-caillouteux) peu propices au développement de cultures légumineuses à des prix compétitifs pour l'alimentation humaine - Culture peu/pas présente sur le territoire en terme de surfaces et d'exploitations
Boisson alcoolisée	Orge brassicole	<ul style="list-style-type: none"> - Volume de production faible - Territoire peu adapté au développement de ces productions
-	Cultures industrielles	<ul style="list-style-type: none"> - Impact alimentaire faible - Surface de cultures faible et non propice aux grandes cultures

2.2.2.1. Filière lait et produits laitiers

a. Production bovine

Le territoire étudié est composé de deux régions agricoles : une partie du Pays de Herve et une partie de la Haute Ardenne. L'ensemble de ces deux régions assure la production de 40% du lait wallon et hébergent 46% des exploitations laitières spécialisées de Wallonie (De Herde, Maréchal, et Baret 2019). Ce territoire constitue le bassin laitier de la Wallonie.

Les conditions pédoclimatiques de ces régions herbagères favorisent le développement de prairies (Petel, Antier, et Baret 2019a). Le système d'élevage est donc fortement lié au pâturage et à l'alimentation à l'herbe. En production laitière, il est plus facile de réduire la part de céréales dans la ration que pour le système viandeux.

Un peu d'histoire...

Historiquement, au sein du Pays de Herve, la valorisation du lait était orientée vers la production de fromage. La laiterie de Herve payait d'ailleurs des primes pour le lait « fromager » qui avait un bon rapport taux butyreux/taux protéiques. À la fin des activités de la laiterie de Herve, cette prime a disparu, et les laiteries wallonnes importantes (e.g. Walhorn racheté par Lactalis, Laiterie des Ardennes, Milcobel) se sont progressivement imposées sur le territoire. Restructurées pour alimenter le marché européen, les exploitations laitières se sont orientées vers la production de lait pour l'agro-industrie: lait UHT²⁰, lait en poudre et beurre (Entretien d'acteurs 2021 ; De Herde, Baret, et Maréchal 2020).

²⁰ Lait de longue conservation, stérilisé par Upérisation à Haute Température.

Comme montré précédemment, la production de lait bovin couvre à 760% les besoins en produits laitiers du territoire, ou 2.262% de la demande en lait²¹. Cette surproduction rend la question de la transformation et valorisation du lait extrêmement importante. La filière laitière peut être caractérisée en cinq étapes : la production, la collecte, la transformation, la distribution et la commercialisation.

Le système d'élevage à l'herbe, s'il est conservé en mode extensif et couplé à une diversification des cultures, peut offrir des possibilités de conversion en mode de production biologique. La proportion d'exploitations bovines en production bio est estimée à 17% en 2021. En posant l'hypothèse d'une production laitière du territoire entièrement biologique²², l'autonomie alimentaire potentielle en produits laitiers est encore de 548%²³.

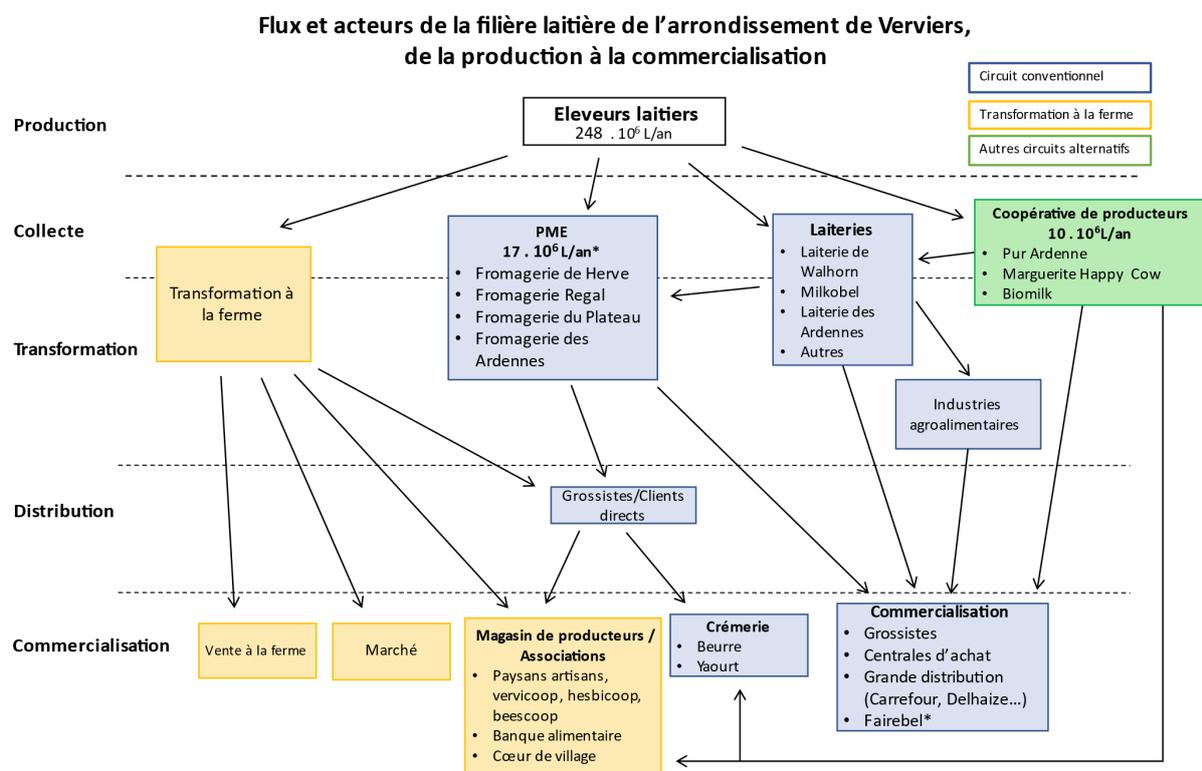


Figure 5. Schéma de la filière laitière sur le territoire étudié. Le schéma reprend les principaux acteurs actifs sur le territoire.

Note : Les quantités de lait sont des estimations et ne concernent que le lait produit ou transformé sur le territoire.

* Fairebel est une coopérative de 500 membres (producteurs et consommateurs) agissant comme acheteur de produits provenant des laiteries conventionnelles ou autres transformateurs (incl. MHC) (De Herde, Baret, et Maréchal 2020).

Source : Adapté de Petel, Antier, et Baret 2019.

²¹ Demande en produits laitiers excluant la demande en fromage.

²² Le rendement laitier moyen en agriculture biologique est variable. Cependant, une estimation réaliste 6000 l/VL/an est utilisée ici (Petel, Antier, et Baret 2019a).

²³ En excluant la demande en fromage, l'autonomie alimentaire potentielle est de 1.696%.

Trois grands types de circuits de commercialisation sont identifiés sur la Figure 5 :

1. Le circuit conventionnel : le lait est collecté par une laiterie qui transforme ou fournit d'autres transformateurs.
2. Le circuit basé sur la transformation du lait à la ferme.
3. Autres circuits alternatifs : le lait est collecté par un transformateur local ou une petite coopérative.

Circuit 1

Les laiteries actives sur le territoire peuvent être réparties en deux catégories :

- Laiteries coopératives belges (> 2.000 membres), telles que la laiterie des Ardennes et Milcobel ;
- Sociétés anonymes avec une présence internationale, telles que la laiterie de Walhorn (groupe Lactalis) et Olympia.

Ces laiteries collectent le lait et transforment eux-mêmes une partie de la collecte, principalement en lait UHT, lait en poudre et beurre. Leurs marchés sont basés sur l'exportation – pour le beurre et la poudre de lait – et les prix sont fixés en fonction des cotations mondiales. Ces laiteries livrent également les fromageries. Ce circuit représente 91,5% des volumes de lait en Wallonie (Petel, Antier, et Baret 2019a).

Il existe deux sociétés fromagères (PMEs) sur le territoire : la fromagerie Herve société et la fromagerie Régal. Une troisième fromagerie, la fromagerie des Ardennes, se situe à la limite du territoire.

Herve société est livrée par Milcobel. Il s'agit de la fromagerie la plus importante en région wallonne ainsi que la fromagerie la plus importante pour les produits à pâte molle en Belgique. Cette société transforme annuellement 16 millions de litres de lait par an, soit l'équivalent de la production de trente exploitations laitières, en produits fromagers (environ 1.600 tonnes de fromage). La stratégie 2020 – 2025 de Herve société est de rester concentré sur le savoir-faire fromager et les fromages « spécialisés ». Leur vision est donc d'accélérer le retour à une consommation de fromages d'origine belge en Belgique. Ils exportent moins de 8% de leurs produits et la majorité est consommée sur le marché wallon (Entretien d'acteurs 2021).

La fromagerie Régal utilise le lait entier de la ferme familiale Bruwier et se fait livrer du lait écrémé par Olympia. Pour le lait entier, l'outil tourne autour de 150.000 l/an et pour le lait écrémé, autour de 1.000.000 l/an. La fromagerie Régal produit des fromages frais caractéristiques du Pays de Herve dont le fromage moulu à la louche. En posant l'hypothèse de dix litres de lait par kilogramme de fromage (Petel, Antier, et Baret 2019a), cela donne une production de fromage d'environ 100 t/an.

Les fromageries les plus importantes de Belgique sont situées en Flandre ; il s'agit de Passendale et Milcobel. Elles possèdent chacune une capacité de transformation d'environ cinquante millions de

litres par an. En comparaison, au Pays-Bas, une nouvelle usine de production de Gouda, A-Ware, principal fournisseur d'Albertijn (Delhaize) permet d'assurer la production de 120.000 t de gouda/an, soit l'équivalent de 1,2 milliard de litres de lait transformés (Entretiens d'acteurs 2021).

Circuit 2

Plusieurs exploitations agricoles ont choisi de développer leur outil de transformation à la ferme pour valoriser la totalité ou une partie de leur production. La tendance à la diversification semble également liée à l'orientation vers un système biologique (Entretiens d'acteurs 2021). Dans le cas de la transformation à la ferme, les produits sont principalement du fromage, du beurre, des yaourts et de la crème glacée. À l'échelle wallonne, ce circuit représente la valorisation de 0,7% des volumes de lait (Petel, Antier, et Baret 2019a).

Quelques fromageries à la ferme : ferme Counasse, ferme Qui lait-cru, la ferme des Grandes Fagnes, la ferme du Baileu, ferme du Tri Dieu, fromagerie du Troufleur, la ferme Colyn (Herve), la ferme du bois d'Olne (Olne), Lait et Passion (Trois Ponts), la ferme du Bierleux (Stoumont), la ferme Thorez (Jalhay) et Aux délices de mon enfance (Herve). Ces fermes transforment la totalité ou une partie de leur lait grâce à un atelier fromagerie sur leur exploitation et fournissent également d'autres transformateurs locaux (glaciers et fromagers).

Circuit 3

Le lait est directement collecté et transformé en produits laitiers (beurre, fromage ou yaourt) par un artisan local. Ce circuit est peu développé car il sous-entend un travail sept jours sur sept du transformateur pour transformer l'entièreté de la production, y compris le lait du week-end. C'est la raison pour laquelle la majorité des transformateurs se font livrer par des laiteries, au lieu de collecter eux-mêmes leur lait.

Quelques fromageries collectent le lait en direct : la fromagerie des Ardennes (Ferrières) collecte le lait de treize éleveurs bio. La fromagerie de la Meule du plateau (meule au lait cru) a voulu réintroduire ce lien entre éleveur et savoir-faire fromager en transformant directement la totalité de la production de deux fermes laitières du Pays de Herve (lait de foin), ce qui donne approximativement 50 tonnes de fromage/an²⁴.

La coopérative fromagerie du Baisoû installée à Trois-Ponts fabrique des fromages au lait cru de vache et de chèvre mais aussi du beurre, des yaourts et de la crème. La coopérative est certifiée bio et se fait livrer le lait par la coopérative Biomilk. Le lait provient essentiellement de trois exploitations bovines (Trois-ponts, Vielsam et Francorchamps) et d'une exploitation locale pour le lait caprin et ovin (Nature & Progrès Belgique 2016).

²⁴ En considérant dix litres de lait par kilogramme de fromage et 500.000 litres de lait transformés.

Initiatives collectives sur le territoire

Sur le territoire, trois initiatives collectives coexistent. L'objectif de ces filières est d'obtenir une meilleure valorisation du lait.

- Margherite Happy Cow (MHC) : initiée par les transformateurs Régál et Herve Société, la finalité est de mieux valoriser la qualité du lait produit à l'herbe au travers de fromages du terroir. La filière MHC est une coopérative qui regroupe huit éleveurs, deux transformateurs et deux fournisseurs d'aliments, représentant un maximum de quatre millions de litres de lait par an. Les éleveurs produisent selon un cahier des charges (pour favoriser l'autonomie alimentaire et 70% minimum de la ration à l'herbe), le lait est collecté par Milcobel et transformé par Régál ou Herve société en fonction des types de fromages. Les éleveurs reçoivent une prime de la filière ; cette prime étant plus élevée si le prix du lait diminue (Entretien d'acteurs 2021 ; De Herde, Baret, et Maréchal 2020).
- Le lait de la baraque : Huit producteurs ont développé la coopérative Pur Ardenne qui s'occupe de la valorisation (collecte, transformation et distribution) du lait vendu par des producteurs. Le volume total du lait pour l'ensemble des producteurs est de 5,4 millions de litres. Tout le monde est à part égale dans la coopérative, et le prix du lait est garanti à un prix fixe pendant trois ans. Le lait est collecté par un collecteur privé, il est ensuite transformé en lait UHT par la laiterie Hollebecq Hove. La distribution est effectuée par le transporteur JOST et Pur Ardenne se charge de la commercialisation. Le lait est valorisé sous forme de UHT via la grande distribution (filière qualité Carrefour), à travers les points de vente de type « circuit court ». La laiterie Hollebecq utilise également elle-même une partie du lait, ainsi qu'un transformateur de yaourts.
- Biomilk : Coopérative d'éleveurs bio issus de Flandres ; Biomilk se développe actuellement en Wallonie où trois éleveurs du territoire viennent d'y souscrire. Biomilk collecte le lait et travaille avec différents transformateurs pour la valorisation, notamment avec Inex pour le lait UHT et avec Herve société pour des produits fromagers.

b. Production caprine et ovine

Bien que la majeure partie de la production laitière du territoire soit d'origine bovine, on retrouve 22 exploitations caprines dont trois certifiées biologique sur le territoire (Statbel 2016 ; Biowallonie 2021). Les principaux débouchés sont le lait et le fromage. En Wallonie, les éleveurs caprins sont souvent producteurs et transformateurs. Ainsi, l'éleveur fabrique également son propre fromage et le commercialise via les marchés, les magasins à la ferme, les magasins locaux, etc. De son côté, l'élevage ovin wallon est principalement axé sur la production d'agneaux de boucherie : la production de lait de brebis est encore minoritaire. Les élevages caprins et ovins, bien que minoritaires, présentent un intérêt grandissant pour les jeunes agriculteurs (Filagri 2021).

2.2.2.2. Filière viande et produits à base de viande

Un peu d'histoire...

Depuis les années 60, l'abattage et la transformation de la viande font partie du paysage sur le site d'Aubel. Deux entreprises familiales se sont implantées: Detry (porc) et Jean Gotta (bovin).

Avec l'essor de l'industrie agro-alimentaire, les entreprises se sont développées. En 2011, l'abattoir et l'atelier de découpe d'Aubel de la société Detry ont été rachetés par Lovenfosse avec la société Westvlees. La société appartient au Belgian Pork Group. L'outil alimente tous les grands distributeurs du pays (Delhaize, Colruyt, Carrefour ...), et est devenu un incontournable du paysage wallon. L'entreprise Detry a conservé en propre l'unité de production de charcuterie.

L'entreprise Jean Gotta a connu une croissance rapide avec la reprise des activités de la SA Herman-Leduc de Saint-Trond (GHL Groupe). L'entreprise est progressivement devenue un acteur industriel important de l'abattage et de la transformation de la filière viande bovine en Wallonie : GHL Groupe (63 millions € de chiffre d'affaires en 2019 et 400.000€ de bénéfices). Les produits Gotta sont vendus dans les principales grandes enseignes belges : Delhaize, Carrefour, Intermarché, Colruyt, etc.

a. Viande bovine

En 2019, le territoire compte 660 exploitations avec bovins (Statbel 2019). La répartition entre troupeau viandeux et laitier n'est pas connue. La filière laitière valorise également ses veaux mâles et ses vaches de réforme dans le circuit viandeux. Les deux filières sont donc liées.

Dans le secteur bio, Biowallonie compte 58 exploitations certifiées bio pour la viande bovine en 2021.

Il n'est pas évident d'estimer la production annuelle de viande bovine sur le territoire. Qu'il s'agisse d'animaux issus de l'élevage viandeux ou laitier, la phase d'engraissement est souvent réalisée en dehors de la ferme d'élevage. Dans le cas de la production bovine, les unités d'engraissement sont principalement localisées en Flandres et à l'étranger (Petel, Antier, et Baret 2019b).

La majorité des bovins sont abattus et transformés à destination de la grande distribution par le groupe GHL (SA Gotta, Herman-Leduc) à Aubel. Plusieurs éleveurs souhaitent cependant sortir de la situation de monopole industriel de la filière en se réappropriant la valorisation de leur travail et en favorisant les produits de qualité pour les consommateurs du territoire. L'objectif est de développer un outil de transformation qui assurerait du travail à façon et leur permettrait de commercialiser tout ou une partie de leur production en direct ou via des magasins locaux. Avec l'essor de la demande des consommateurs pour le local et le circuit court, les éleveurs ont l'opportunité de développer de la vente à la ferme ou vers des magasins locaux (Entretiens d'acteurs 2021).

A ce sujet, le RATaV a été interpellé par un groupe d'une quinzaine d'éleveurs bovins motivés par le développement d'une filière de découpe et transformation sur le territoire. Les races des vaches

sont diverses : Parthenaise, Limousine, Maine anjou, Bleu Blanc Belge, Rouge pie de l'est, Aubrac, Blonde d'aquitaine, etc. L'ensemble des 15 éleveurs produisent environ 200 à 300 têtes par an²⁵. En considérant un rendement de découpe à 81% (Ellen *et al.* 2011), un poids carcasse de 317 kg et 250 bovins par an, on obtient 64,2t/an de viande, soit 6% de la demande en viande rouge²⁶.

Il existe très peu d'éleveurs bio. Par ailleurs, l'offre en viande bovine bio est supérieure à la demande en Belgique ; les débouchés sont donc instables. L'enjeu pour développer cette filière est donc la maîtrise des débouchés à des prix intéressants (Petel, Antier, et Baret 2019b).

b. Viande porcine

L'élevage porcin concerne 28 exploitations dont trois en production bio sur le territoire avec une production de viande estimée à 4.547 t/an, soit 71% de la demande annuelle sur le territoire (Statbel 2019). Le taux d'auto-apvisionnement wallon est de 40% (Filagri 2021).

Les acteurs de la transformation présents sur le territoire sont :

- L'abattoir et usine de transformation de Lovenfosse à Aubel, faisant partie du Belgian Pork Group, avec plus de 500.000 porcs abattus par an à Aubel (Riera, Antier, et Baret 2019) ;
- La coopérative Porc Qualité Ardenne, dont une dizaine d'éleveurs sont présents sur le territoire. La coopérative contrôle l'entièreté de la chaîne de production. Elle dispose de son propre abattoir et atelier de transformation à Malmédy et produit trois types de porcs : le porc fermier, le porc Bio et le porc Plein air. Chaque filière a son propre cahier des charges. Le porc fermier et le porc plein air sont reconnus par le mécanisme « qualité différenciée » de la région wallonne. Les produits sont écoulés par des bouchers, des grossistes et des magasins (Porc Qualité Ardenne 2021) ;
- L'entreprise de transformation de charcuterie Detry à Aubel ;
- Les salaisons de Malmédy, acteur dans la transformation et la commercialisation ;
- La Fagnarde à Sourbordt.

c. Viande ovine

Sur le territoire étudié, l'élevage ovin concerne 65 exploitations dont 16 exploitations en production bio (Statbel, 2016 ; Biowallonie, 2021). Le cheptel ovin en 2016 était de 2.901 têtes. La

²⁵ À noter que cette production ne tient compte que de la production des éleveurs rencontrés, et non celle de tout le territoire étudié.

²⁶ La demande en viande rouge du territoire est de 1.689 t/an (Riera, Antier, et Baret 2020b).

demande annuelle en viande caprine et ovine sur le territoire est estimée à 235 tonnes²⁷. Un abattoir pour ovins certifié bio est présent sur le territoire à Aubel, ainsi qu'un autre abattoir à Aywaille. L'abattoir d'Aywaille est cependant à l'arrêt depuis deux ans (Nature & Progrès Belgique 2018).

En Wallonie, les principaux débouchés de l'élevage caprins sont le lait et le fromage. La production de viande caprine n'est donc pas détaillée plus en avant dans cette étude, au contraire de l'élevage ovin davantage tourné vers la production de viande sur le territoire²⁸ (Voir point 2.2.2.1) (Filagri 2021).

L'élevage ovin, bien que minoritaire, possède un potentiel d'expansion en Wallonie. L'autoapprovisionnement belge en viande ovine était de 13% en 2016, et le plan de développement wallon prévoit de tripler la proportion de produits ovins wallons sur le marché local (belge et wallon)(SoCoPro 2018).

Actuellement, seul 22% des ovins wallons sont abattus en Wallonie (SoCoPro 2018). Le coût élevé et une qualité hétérogène de l'abattage dû aux faibles volumes traités constituent des freins au développement de la filière. De plus, les possibilités locales limitées de découpe et transformation forcent l'ovine à être valorisée en entier. De manière générale, cette filière est encore peu structurée au niveau wallon. Un groupement d'éleveurs, GP Ovins Bios, existe au niveau wallon pour le secteur ovin. Cependant, les impacts pour les adhérents d'un tel groupement ou organisation d'éleveurs sont variables. Parmi ceux-ci se trouvent un renforcement du pouvoir de négociation et une meilleure documentation de la filière, ainsi qu'une réflexion autour d'un prix juste (Amrom et Baret 2021; SoCoPro 2018).

d. Viande de volaille – poulets de chair

La production de viande de volaille est estimée à 866 t/an, soit 46% de la demande du territoire (Statbel 2019). Le nombre total d'exploitations n'est pas connu, mais cinq exploitations bio sont recensées sur le territoire.

Le territoire ne compte pas d'unité d'abattage et de transformation de volaille. Cette étape de la filière est réalisée, entre autres, par Ardenne Volaille à Bertrix²⁹.

²⁷ Estimation basée sur une demande de 1,27 kg eq. carcasse/habitant en viande caprine-ovine et un facteur de conversion carcasse – viande comestible de 0,88 (Statbel 2019). La distinction entre la demande en viande caprine et ovine n'est pas faite dans les statistiques nationales.

²⁸ À noter que l'élevage ovin permet également la valorisation de la laine. Certaines initiatives se développent dans ce sens sur le territoire de Verviers (Filière laines s. d.) ; il s'agit cependant d'un débouché minoritaire.

²⁹ L'abattoir Ardenne Volaille n'est pas le seul abattoir spécialisé en volaille en Wallonie. On retrouve également l'abattoir Plukon et l'abattoir de Pipaix. De plus, d'autres abattoirs existent en Flandres. Cependant, en raison de la proximité, il est probable que la majorité des volailles élevées sur le territoire soit abattue à Bertrix.

Le territoire compte deux éleveurs bio de la coopérative Coprobel. Cette coopérative commercialise une partie de sa production sur la marque « Coq des prés » qui a son propre cahier des charges. L'abattage est réalisé par Ardenne Volaille mais la coopérative gère la commercialisation de ses produits. Elle commercialise partout en Wallonie au travers un réseau de grossistes, boucheries, magasins et établissements de la restauration (Coqs des prés s. d.).

En outre, Les Moulins du Val Dieu a développé, à la demande de Colruyt en 2001, la filière « Poulet de Val Dieu » en partenariat avec l'abattoir Ardenne Volaille. En 2021, ce circuit de valorisation produit 60.000 poulets/semaine en collaboration avec 30 éleveurs situés en région wallonne, dont cinq à sept éleveurs sur le territoire étudié (Entretien d'acteurs 2021).

2.2.2.3. Filière de fruits et produits à base de fruits

L'arboriculture fruitière wallonne se concentre dans la région de la province de Liège, avec comme principales cultures les poires et les pommes (Collège des producteurs 2018). La surface fruitière du territoire de l'arrondissement est de 85 hectares, dont 27 hectares en bio en 2019. Par ailleurs, on dénombre en 2021 six exploitations bio en arboriculture et deux en petits fruits. (Biowallonie 2021). L'autonomie alimentaire potentielle en fruits est estimée à 40%.

Historiquement, la production de fruits du pays de Herve était issue de vergers hautes tiges. La production haute tige était surtout valorisée en produits de transformation, essentiellement le sirop de Liège, le cidre et l'eau de vie. Aujourd'hui, la majorité des vergers hautes tiges historiques du territoire ont disparu (Entretien d'acteurs 2021 ; Diversifruit).

Aujourd'hui les outils de transformation du territoire (cidrerie d'Aubel, siroperie Meurens d'Aubel, etc.) s'approvisionnent exclusivement en fruits issus de la production basse tige car ceux-ci sont majoritaires sur le marché. Les productions basses tiges sont des cultures intensives de fruits considérées comme plus rentables à l'hectare. Par comparaison, le rendement moyen pour un verger basse tige est de 40 t/ha et le rendement pour un verger haute tige se situe entre 7 et 10 t/ha (Entretien d'acteurs 2021). Selon les données du géoportail de La Wallonie (2019), le territoire compte, en 2019, 47 hectares en vergers basses tiges et 12 hectares en vergers hautes tiges ; ce qui équivaut à une production de 1.880 t/an et 120 t/an, respectivement.

Opportunités pour le territoire : l'intérêt des vergers hautes tiges est néanmoins remis à l'honneur sur le territoire ces dernières années, notamment grâce à sa complémentarité intéressante avec le système de pâturage. Le système de verger pâturé est donc mis en avant auprès des éleveurs pour réintroduire les hautes tiges sur le territoire, tout en offrant de nombreux bénéfices : stockage de carbone, fertilisation via les animaux, ombrage pour le bétail, biodiversité, absence de pulvérisation, etc. Ce système est soutenu par Diversifruit, un cahier des charges est en cours de rédaction (« fruits de vergers », haute tige).

L'éleveur devient alors un maillon essentiel de la filière haute tige. Les filières de viande et lait sont donc susceptibles d'assurer le renouveau de la filière haute tige. Une telle filière de valorisation se met en place depuis plusieurs années à Herve, avec l'Atelier Constant Berger. Ensemble avec

plusieurs éleveurs, ils ont investi dans la plantation de vergers hautes tiges. Ils gèrent ensuite la collecte et la transformation des fruits en jus et en cidre, avec un objectif de capacité de transformation de 230 à 250 tonnes de fruits à l'année d'ici cinq ans. La capacité actuelle est de 170 t/an, ce qui correspond à environ 25 hectares de vergers hautes tiges³⁰ (Entretien d'acteurs 2021).

2.2.2.4. Filière légumes et produits à base de légumes

Comme indiqué au point 2.1.4.2. Productions végétales, les productions légumières ne couvrent que 4% de la demande du territoire.

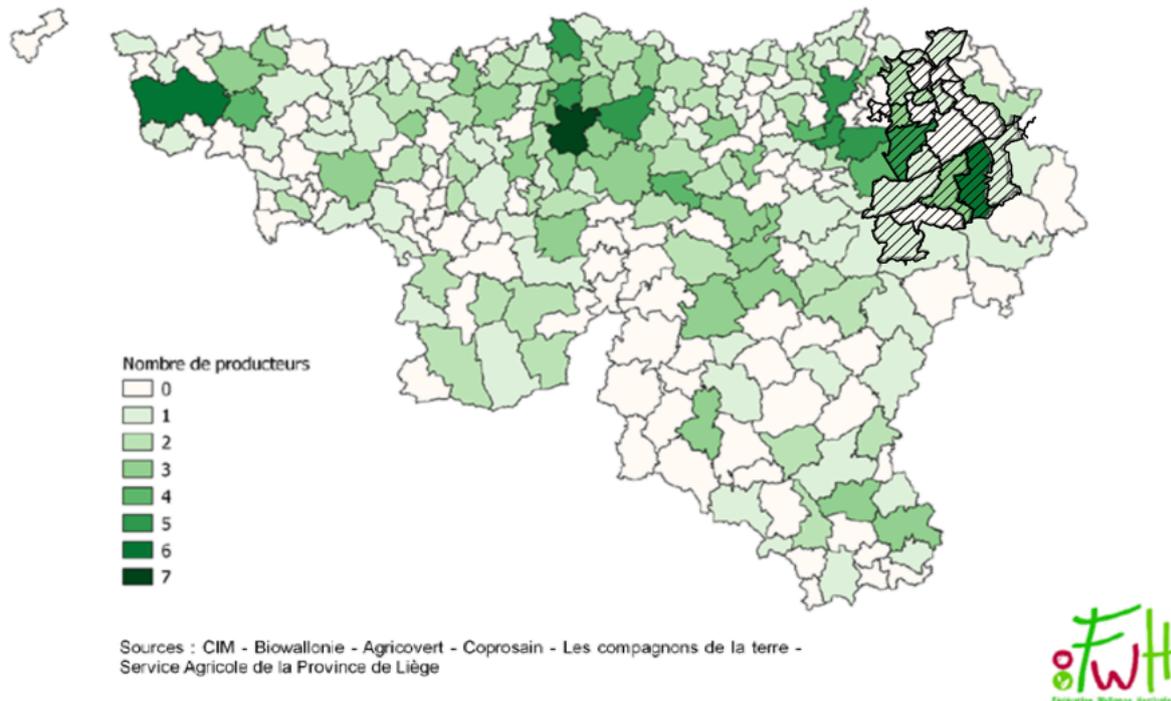


Figure 6. Carte représentant le nombre de producteurs de légumes pour le frais en Wallonie par commune.

Source : Adapté de Collège des producteurs 2018.

La Figure 6 permet d'observer la présence de producteurs en légumes frais sur le territoire étudié, avec environ 30-35 producteurs présents. La filière de production de légumes pour l'industrie est, quant à elle, pratiquement absente du territoire étudié (Collège des producteurs 2018). Cela est cohérent avec les caractéristiques agricoles du territoire peu propices à la culture sur de grandes superficies.

Biowallonie recense quinze exploitations légumières en production bio, avec plusieurs projets locaux existant sur le territoire étudié, y compris :

³⁰ À noter que cette estimation d'acteurs pour l'année 2021 est supérieure aux données disponibles dans la base de données du géoportail de la Wallonie pour l'année 2019.

- Maraîchers : Vert2terre, la potagerie d'Antan, les six maraîchers bio du réseau d'Univers Paysans, Jango potager, le potager d'Isalie, les potes iront à Cornesse, les jardins du Ratouchamps, Carotte et Phacélie, l'épicerie des Champs, Entre Ciel et terre, la ferme de Desnié, Domaine Thor'mate, la Tit' Mariot, Le jardin d'Orléans etc.
- Associations : Invent'terre : production maraîchère et aide à l'installation de nouveaux maraîchers, mise à disposition d'espaces test ; les potagers Saint Germain : insertion socio-professionnelle avec le CPAS de Pepinster ; Cap'Terre : insertion socio-professionnelle en maraîchage et écoconstruction.

En ce qui concerne la transformation de légumes frais hors circuit industriel, le tissu wallon est éclaté. La SoCoPro a mis en avant deux freins importants à l'implémentation de nouvelles unités de transformation : le montant important des investissements et la difficulté d'approvisionnements réguliers en produits wallons à prix compétitifs (Collège des producteurs 2018).

Pour la commercialisation des légumes frais, trois circuits existent (Riera, Antier, et Baret 2020a) :

1. Circuits courts (GASAP, Panier bio, marchés, vente à la ferme...);
2. Vente à un intermédiaire (criées, marchés du gros, grossistes, etc.);
3. Commercialisation à travers le réseau de la grande distribution : vente à la centrale d'achat ou en directe avec les franchisés.

De nombreux projets de production maraîchère sur petites surfaces (< 5 ha) sont attendues en Wallonie dans les prochaines années. Le développement de ces projets nécessite cependant une professionnalisation des acteurs (au niveau technique, commercial, financier) (Collège des producteurs 2018). Sur le territoire, ces projets peuvent bénéficier de l'expertise et l'accompagnement d'Invent'terre.

2.2.2.5. Filières céréalières

La production céréalière en Wallonie peut être divisée en quatre débouchés : les aliments pour animaux (45%), l'amidonnerie (44%), la meunerie (10%) et la malterie (1%) (La Spina et Roda 2019). Dans un premier temps, cette étude détaillera deux sous-filières de la filière céréalière : la sous-filière céréalière liée à l'alimentation humaine et la sous-filière des céréales à destination de l'alimentation animale.

a. Sous-filière 1 : céréales à destination de l'alimentation humaine

Cette activité concerne essentiellement le froment. Tel qu'abordé au point 2.1.4.2.a. Productions céréalières, en surestimant largement la production des céréales panifiables, le territoire étudié est en mesure de couvrir 8% de sa demande en céréales panifiables. À titre de comparaison, le taux

d'autosuffisance potentielle wallon en grain panifiable est de 46%³¹ (Delcour *et al.* 2014; La Spina et Roda 2019). La superficie dédiée aux céréales est de 503 hectares³² (Point 2.1.2.2 Superficies agricoles utilisées pour les filières végétales), soit moins d'1% de la superficie agricole du territoire, contre 25% de la superficie totale consacrée aux céréales en Région Wallonne (Antier, Petel, et Baret s. d.).

Les acteurs de la transformation pour l'alimentation humaine

En termes d'outils de transformation primaire, plusieurs acteurs sont présents sur l'arrondissement de Verviers.

Bien qu'il n'existe pas de grands cultivateurs de céréales panifiables sur le territoire, un essor timide de ces cultures est constaté. Certaines exploitations laitières ont libéré quelques hectares pour emblaver des variétés anciennes et valoriser le grain en farine artisanale locale. C'est le cas notamment de la ferme Deru qui collabore avec le moulin Histoire d'un grain (HD1G) pour produire de la farine artisanale, biologique et issue de variétés anciennes.

Il y a également une dynamique qui naît en Haute Ardenne, portée par le Parc du Pays des sources, qui souhaite mettre la filière épeautre en avant. La ferme Counasse a emblavé 4 hectares en 2021 dans le cadre de ce projet.

Concernant la transformation à plus grande échelle, le Moulin Meyers, alors à l'arrêt, a été racheté par Les Moulins du Val Dieu en juillet 2020. Les moulins, situés à Hombourg à proximité de la frontière avec l'Allemagne, sont fournis par les agriculteurs allemands historiques du moulin Meyers. Les moulins ont également fait appel à plusieurs organisations telles que Regenacterre ou Greenotec pour les mettre en contact avec des cultivateurs wallons sur grandes surfaces pouvant travailler en cultures dites « régénératives ». Les moulins travaillent notamment avec deux cultivateurs du Condroz qui ont actuellement 130 hectares emblavés pour eux. Les caractéristiques des agriculteurs fournissant les moulins sont :

- Une capacité d'emblavement des lots de minimum 10 hectares ;
- Une capacité propre de stockage de la récolte ;
- L'inscription dans le modèle de l'agriculture régénérative telle que définie par l'entreprise Regenacterre et la volonté de s'intégrer dans un système avec un cahier des charges de production orienté vers ce modèle de l'agriculture dite régénérative.

³¹ Le calcul est basé sur les besoins d'une population wallonne de 3,6 millions d'habitants et de la moitié de la population bruxelloise (0,6 million d'habitants). Les hypothèses de calcul sont (1) une demande de 103 kg de grains panifiables par an et par habitant et (2) une production wallonne de 211.500 tonnes de grains panifiables. Il s'agit bien ici de l'autosuffisance potentielle en termes de grains panifiables ; la majeure partie de cette production est transformée en dehors de la Wallonie. Finalement, les données de ce calcul datent de 2010 (Delcour et al. 2014).

³² Ce chiffre inclut le maïs grain, mais pas le maïs ensilage.

Des acteurs plus petits, tels qu’Histoire d’un grain ou le moulin Lafosse³³, ont davantage tendance à travailler en lien avec les producteurs locaux et sur des variétés anciennes. Enfin un réseau d’artisans-boulangers se développe sur le territoire, certains travaillant avec Histoire d’un grain. Cependant, ce réseau en est encore à ses débuts, avec un nombre d’acteurs relativement restreint.

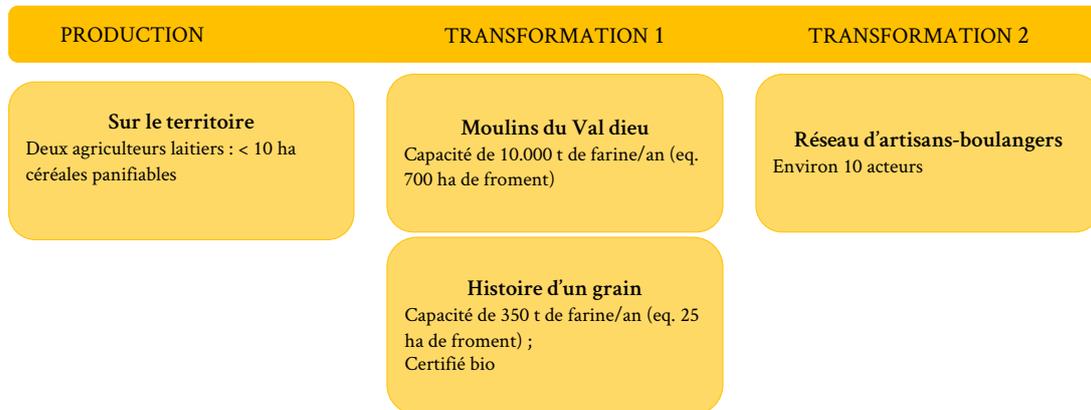


Figure 7. Acteurs de la filière des céréales panifiables présents sur le territoire des vingt communes francophones de l’arrondissement de Verviers en 2021.

b. Sous-filière 2 : Céréales à destination de l’alimentation animale

La part des aliments achetés représente en moyenne 50% des charges financières dans une exploitation bovine wallonne, et est dépendant de la spéculation (environ 52% en lait et 47% en viande). Dans les régions herbagères, 70% de la ration peut être couverte par le pâturage et l’ensilage d’herbe. La part de concentrés achetés tend à augmenter en spécialisation laitière (CELAGRI 2020).

De par sa spécialisation en production laitière, le territoire étudié est un consommateur important des céréales à destination de l’alimentation animale, sans être toutefois une zone de production céréalière. La reprise de contrôle sur l’alimentation animale par les producteurs laitiers est par conséquent un enjeu important de la transition afin d’améliorer la résilience et l’autonomie des exploitations. Cette maîtrise permet également d’instaurer une collaboration plus étroite avec les transformateurs locaux dans une optique de différenciation des produits transformés (par rapport aux standards européens). En effet, l’alimentation a un impact important sur les caractéristiques organoleptiques du lait et est un facteur important de différenciation des produits laitiers.

À titre d’exemple, sur le territoire, la filière Marguerite Happy Cow intègre dans son cahier des charges des critères spécifiques sur l’alimentation bovine. Ceux-ci incluent une proportion minimale de fourrage requise dans la ration, et un minimum de 95% des céréales composant ses

³³ Le moulin Lafosse est situé en dehors du territoire étudié mais travaille avec des producteurs présents sur le territoire. Sa capacité de transformation est de 0,8 tonne de farine par mois et le moulin est certifié bio.

compléments alimentaires produits dans un rayon inférieur à 300 kilomètres. Cette filière travaille en partenariat avec le moulin Schyns et la coopérative agricole SCAR sprl, active dans l'alimentation animale (Coopérative | Marguerite Happy Cow s. d.; SCAR scrl s. d.).

Les acteurs de la transformation pour l'alimentation animale

La Wallonie compte 20 fabricants d'aliments pour animaux de ferme, et le territoire étudié en compte trois fabricants : le moulin Schyns, la SCAR sc et Les Moulins du Val Dieu. De grands groupes tels qu'AVEVE et QUARTES sont également actifs sur le territoire. Enfin, certains agriculteurs stockent leur production en ferme pour alimenter leur cheptel.

Deux outils locaux de transformation ont pu être visités dans le cadre de cette étude³⁴ :

1. La SCAR sc

La SCAR est une coopérative orientée vers des produits de qualité différenciée et compte 800 coopérateurs actifs en 2021. L'entreprise produit 80.000 tonnes d'aliments composés par an, dont 50% bio. La vision de la SCAR est d'appuyer le développement de filières de qualité différenciée en leur fournissant un aliment sur mesure et de qualité. La SCAR est à ce titre impliquée, entre autres, dans les projets suivants :

- Porc Qualité Ardenne ;
- Marguerite Happy Cow ;
- Coq des prés ;
- Limousin bio Ardenne.

Dans le cadre de ces filières, les aliments sont notamment garantis sans OGM, soja ni huile de palme. L'origine régionale est également mise en avant. La SCAR s'approvisionne en direct de ses coopérateurs ou via la Société Coopérative agricole de la Meuse (SCAM) (Entretien d'acteurs 2021).

2. Les Moulins du Val Dieu

La meunerie du Val Dieu produit 28.000 tonnes d'aliments composés/an en conventionnel. De cette production, 40% est à destination de l'élevage bovin (principalement laitier) et 50% à destination des volailles (principalement poulets de chair).

Les Moulins du Val Dieu gèrent ses approvisionnements en matières premières en faisant appel à un courtier et un mécanisme d'achat-vente via le MATIF (Marché à terme international de France) (Entretiens d'acteurs 2021).

³⁴ Aucune information supplémentaire n'a pu être obtenue sur le troisième outil, le moulin Schyns.

2.2.2.6. Filière poisson

En Wallonie, 40 exploitations produisent environ 250 tonnes de poissons parmi lesquels 80% sont des truites. La consommation apparente de la truite en Belgique est estimée à \pm 350g par habitant et par an. Cela représente \pm 4% du volume total de poissons consommés (Filagri 2021).

Deux piscicultures en Haute Ardenne avec des productions destinées directement à la consommation humaine ont pu être visitées. Une troisième pisciculture, la Commanderie est située à la frontière du territoire. Le Tableau 14 reprend les caractéristiques des deux piscicultures rencontrées.

Tableau 14 : Caractéristiques des piscicultures présentes sur le territoire.

Nom	Système de production	Produits	Commercialisation
Pisciculture d'Onderval	Système d'affinage conventionnel : - Achat des truitelles du Nord de la France - Alimentation du système à l'eau de source	30 tonnes de truites vivantes/an et transformation : - Truite entière - Filets de truite - Filets fumés - Pavé de truite	- Magasins franchisés (Carrefour et Delhaize) - Magasins locaux et/ou bio via ECODIS - HORECA - Vente sur place
Pisciculture Mathonet	Système d'affinage conventionnel : - Production familiale - Achat des truites adultes (France) - Alimentation système à l'eau de rivière Système d'affinage bio : - Achat des truitelles chez un producteur wallon - Alimentation du système à l'eau de rivière	<i>Conventionnel</i> : 100 tonnes de truites vivantes/an. <i>Bio</i> : 15 t de truites vivantes/an Produits : - Truite entière - Filets de truite - Filets fumés - Mousse de truite (spécialité)	- HORECA - Grande distribution - Poissonniers - Magasins locaux - Grossistes bio

Note : D'autres piscicultures sont présentes sur le territoire, mais il est important de noter que certaines piscicultures ont une production à destination des étangs de pêche (Carte des aquaculteurs s. d.).

La filière de pisciculture sur le territoire rencontre plusieurs enjeux importants :

- La truite, en tant que bon indicateur bioclimatique, est sensible à la pollution de son milieu et aux variations climatiques importantes, telles que
 - o L'accentuation des périodes de sécheresse : les systèmes d'aquaculture du territoire étant alimentés avec de l'eau de source ou de l'eau de rivière, lors des périodes de sécheresse le débit des sources et des rivières diminue, pouvant mettre en péril tout le système de production.
 - o L'augmentation de la température des cours d'eau. L'Amblève a vu sa température augmenter de 10% en 3 ans.

- Forte dépendance aux pays limitrophes pour l’approvisionnement de truitelles. Le secteur wallon a cependant pour projet de développer une écloserie collaborative.
- Développer un système de reconnaissance de qualité différenciée pour la truite d’Ardenne (cahier des charges et contrôle). Il y a actuellement un manque de transparence au sein de cette appellation. Certains gros producteurs utiliseraient la marque « Truite d’Ardenne » pour des systèmes de retrempage au sein desquels la truite ne fait que transiter brièvement par des bassins en Ardenne. Ces systèmes viendraient tirer les prix vers le bas sur le marché de valorisation de la truite.

2.2.2.7. Filière œufs et ovoproduits

La production d’œufs est estimée à 400.350 kg/an, soit 52% de la demande sur le territoire (Voir point 2.1.4.1). Selon Biowallonie, quatre exploitations sont en production bio en 2021.

Le territoire compte plusieurs producteurs telle que la ferme des Coudriers et une initiative alliant pâturage et poulaillers mobiles qui s’inscrivent dans la relocalisation de la filière. Le centre de tri Balthus est également présent sur le territoire ; il est cependant difficile de connaître la part du volume d’œufs utilisé par cet acteur provenant de producteurs du territoire.

Chapitre 3. Sélection des filières

3.1. Liste générale des critères de sélection

Dans un premier temps, une liste de critères pertinents a été établie. Cette liste se veut complète et générale (voir Annexe 2. Liste complète des critères de sélection). Dans un second temps, cette liste de critères a été restreinte en fonction des données disponibles sur chaque filière du territoire (Tableau 15).

3.2. Application des critères sur base des données disponibles

Le Tableau 16 présente les critères utilisés dans le processus de sélection et les données correspondantes³⁵. Les colonnes sont ordonnées par priorité. La première colonne en partant de la gauche étant jugée comme la filière avec la priorité la plus élevée. Ce premier classement a été discuté avec le RATaV. La seconde ligne reprend des informations complémentaires sur les actions possibles du RATaV sur ces filières³⁶.

³⁵ Comme expliqué précédemment, certains critères n’ont pas pu être utilisés faute de données.

³⁶ La filière poisson n’apparaît pas dans le tableau des critères de sélection. Bien qu’identifiée au cours du diagnostic, cette filière a été écartée de la liste des filières potentielles prioritaires pour le RATaV en raison de l’impact limité que pourrait avoir le RATaV sur cette filière avec un nombre réduit d’acteurs et du faible impact alimentaire de la truite (voir 2.2.2.6. Filière poisson.)

Tableau 15 : Liste restreinte des critères de sélection utilisés dans cette étude.

N°	Critères de sélection	Indicateurs	Type d'indicateurs
1	La nouvelle filière envisagée répond à des besoins alimentaires effectifs sur le territoire et a pour objectif premier de nourrir le territoire (même si les productions peuvent, en complément, être déployées ailleurs).	Une demande est identifiée et évaluée.	Quantitatif
2	Complémentarité par rapport à l'existant sur le territoire : le développement de cette filière est un nouvel atout pour le territoire et n'entre pas en compétition avec une filière préexistante. Elle s'inscrit harmonieusement dans les capacités présentes en amont/aval.	Présence d'un potentiel de production en amont. Absence de filière existante concurrente pour la transformation	Qualitatif
3	Intégration de la production agricole avec des opportunités existantes ou nouvelles (relocalisation) d'outils de transformation	Présence d'une filière de transformation capable et motivée d'absorber une production locale	Qualitatif
4	Mobilisation des acteurs économiques du territoire (ils existent des initiatives qui souhaitent s'engager de manière proactive dans la création de filière alimentaire locale)	Nombre d'initiatives potentiellement intéressées par cette nouvelle filière	Quantitatif
5	Amélioration de la résilience des acteurs agro-alimentaire du territoire	Le projet apporte une marge de manœuvre supplémentaire aux acteurs (nouvelle opportunité ou casser un monopole limitant)	Qualitatif
6	Mobilisation des acteurs économiques du territoire (ampleur de la filière en termes de réseau d'acteurs).	Nombre d'acteurs/organisations engagés dans la nouvelle filière (acteurs existants + nouveaux acteurs).	Quantitatif
7	Ampleur de la filière en termes d'offre	Volume produit ; Nombre de consommateurs concernés du territoire	Quantitatif
8	Contribution à l'autonomie alimentaire du territoire	Part des besoins du territoire nouvellement couverts par le volume produit	Quantitatif
9	Impact environnemental positif (durabilité) ou potentiel régénératif	Par ex : Contribution à la biodiversité (sauvage et cultivée) ; Modes de production sans pesticides ou à moindre utilisation de produits phytosanitaires comparé à la moyenne dans l'arrondissement ou de la Région wallonne ; Augmentation du taux de carbone des sols ; Augmentation de la biodiversité	Quantitatif & Qualitatif

Tableau 16 : Tableau des critères de sélection pour les principales filières identifiées sur le territoire étudié.

Critère de sélection	Indicateurs	Filières								
		Produits laitiers	Céréales (panifiables ou animales)	Fruits	Viande bovine	Viande ovine/caprine	Viande porcine	Légume	Viande - poulet	Œufs
Notes sur le rôle potentiel du RATaV	La production laitière est majoritaire sur le territoire. Le développement de filières locales comme alternative à une hyperspécialisation laitière peut être supportée par le RATaV.	Deux approches possibles : cette filière peut appuyer la transition de fermes laitières et éviter la spécialisation de ces exploitations. D'autre part, le développement d'une alimentation locale pour les animaux peut aussi être envisagée.	Diversifruits et le GAL du Pays de Herve sont déjà actifs sur cette filière. Il est important pour le RATaV de garder un œil sur cette filière mais pour le moment, ces acteurs se complètent.	Plusieurs initiatives existent en Wallonie pour rendre possible le développement de filières courtes bovine (normes sanitaires, législation, ...). Le territoire n'étant pas un gros acteur de viande, l'apport du RATaV serait limité à ce stade.	Bien que cette filière ait une importance limitée en termes de volumes de production, elle peut être une source de projets locaux et sociétaux. Cependant, la taille actuelle de la filière limite le besoin d'un acteur comme le RATaV pour en faciliter le développement	Le marché de l'œuf est très mobile et lié avec beaucoup d'import-export.				
La nouvelle filière envisagée répond à des besoins alimentaires effectifs sur le territoire et a pour objectif premier de nourrir le territoire (même si les productions peuvent, en complément, être déployées ailleurs).	Estimation de la demande globale annuelle du territoire	11.285t	21.874t	8.445t	1.689t	235t	6.445t	11.131t	1.766t	768t

Tableau 16 : Tableau des critères de sélection pour les principales filières identifiées sur le territoire étudié.

Critère de sélection	Indicateurs	Filières									
		Produits laitiers	Céréales (panifiables ou animales)	Fruits	Viande bovine	Viande ovine/caprine	Viande porcine	Légume	Viande - poulet	Œufs	
Complémentarité par rapport à l'existant sur le territoire : le développement de cette filière est un nouvel atout pour le territoire et n'entre pas en compétition avec une filière préexistante au niveau local. Elle s'inscrit harmonieusement dans les capacités présentes en amont/aval.	Présence d'un potentiel de production en amont Absence de filière existante concurrente pour la transformation	++++	+	++	++	+	++	+	++	+	
Intégration de la production agricole avec des opportunités existantes ou nouvelles (relocalisation) d'outils de transformation	Présence d'une filière de transformation capable et motivée d'absorber une production locale	++++	++	++	+	+	++	+	+	+	

Tableau 16 : Tableau des critères de sélection pour les principales filières identifiées sur le territoire étudié.

Critère de sélection	Indicateurs	Filières								
		Produits laitiers	Céréales (panifiables ou animales)	Fruits	Viande bovine	Viande ovine/caprine	Viande porcine	Légume	Viande - poulet	Œufs
Mobilisation des acteurs économiques du territoire (Il existe des initiatives qui souhaitent proactivement s'engager dans la création de filière alimentaire locale)	Nombre d'initiatives potentiellement intéressées par cette nouvelle filière	Filière MHC ; Lait de la baraque ; Une vingtaine de fromageries à la ferme	3-5 cultivateurs ; 3 initiatives de transformateurs: moulins artisanaux (Lafosse et HD1G) et moulin semi-industriel (Moulins Du val Dieu)	Initiation filière fruits haute tige sur vergers pâturés. Partenaires: Diversifruits, éleveurs et atelier Constant Berger	15 -20 éleveurs ont sollicité le RATAV pour un outil collectif de transformation	Inconnu, cependant engagement maximum : 65 exploitations	PQA est un acteur historique à la base du porc wallons et situé sur le territoire. Challenger son évolution.	Une trentaine d'initiatives (maraîchers indépendants ou structures collectives) de maraîchage diversifié sur petite surface.	Il existe deux éleveurs participants au projet wallon « Coq des prés » sur le territoire.	Initiative poulailler mobile et pâturage (ferme collienne). Ferme des Courdriers, coopérative œufs bios
Résilience de la filière	Le projet apporte une marge de manœuvre supplémentaire (nouvelle opportunité ou casser un monopole limitant)	+++	++	++	+++		+			

Tableau 16 : Tableau des critères de sélection pour les principales filières identifiées sur le territoire étudié.

Critère de sélection	Indicateurs	Filières								
		Produits laitiers	Céréales (panifiables ou animales)	Fruits	Viande bovine	Viande ovine/caprine	Viande porcine	Légume	Viande - poulet	Œufs
Ampleur de la filière en termes d'offre	Volume produit	255.000t	1630t (théorique)		64,2t*		4.548t		866t	400t
	Nombre de consommateurs potentiels couverts	1.535.346 personnes (incl. lait et fromage)	15.673 personnes	83.420 personnes	12.620 personnes		148.420 personnes	8.920 personnes	103.188 personnes	109.685 personnes
Contribution à l'autonomie alimentaire du territoire	Part des besoins du territoire couverts par le volume produit	730%	8%* (théorique)	40%	6% (Estimation incomplète de la production du territoire)		71% ; dépendances à des intrants produits à extérieurs au territoire	4% dépendance à des intrants produits à l'extérieur du territoire	49%; dépendance à des intrants produits à l'extérieur du territoire	52%; dépendance à des intrants produits à l'extérieur du territoire
Impact environnemental positif (durabilité) ou potentiel régénératif:	Estimation qualitative de l'impact de la filière sur l'environnement	++	++	+++	++	++	-	++	-	-

3.3. Choix de deux filières prioritaires

En collaboration avec le RATaV, la sélection de deux filières prioritaires a été réalisée en deux temps. Dans un premier temps, la sélection a été réalisée en analysant de façon objective la grille des critères (cfr. Tableau 16). Sur base de cette première sélection, quatre filières ont été retenues : filière lait et produits laitiers, filière céréales, filière viande bovine et filière fruits. Dans un second temps, ces quatre filières ont été analysées sur base du champ d'action du RATaV, c'est-à-dire en tenant compte des initiatives et du soutien existant, sur et autour du territoire d'action.

Dans ce contexte, deux filières n'ont pas été retenues comme étant prioritaires pour le champ d'action du RATaV. Ceci ne signifie cependant pas qu'elles ne sont pas importantes pour la relocalisation du système alimentaire. Il s'agit de :

- La filière viande bovine : au vu des nombreuses dynamiques régionales en cours au sein de la filière viande bovine, l'implication du RATaV a peu de valeur ajoutée. Le rôle du RATaV consistera à mettre en lien les acteurs du territoire avec ces dynamiques ;
- La filière fruits : l'enjeu pour le territoire est de redévelopper les vergers hautes tiges en lien avec les pâturages, et Diversifruits et le GAL du pays de Herve collaborent déjà sur cette thématique depuis plusieurs années. Le rôle du RATaV consistera à sensibiliser la communauté des agriculteurs à l'intérêt des vergers pâturés.

Les deux filières considérées comme prioritaire pour relocaliser l'alimentation du territoire dans le champ d'actions du RATaV sont donc :

Filière 1 : la filière laitière

La filière laitière est historique et prépondérante sur ce territoire. Cette filière fait face à de nombreux enjeux de transition (intensification, changements climatiques, concurrence du marché mondial, etc.) et est donc prioritaire pour l'action du RATaV.

Filière 2 : la filière céréalière

La filière céréalière est complémentaire à la filière laitière, d'une part, par la production de céréales à destination de l'alimentation animale et, d'autre part, par l'émergence de cultures de céréales panifiables et d'outils de transformation sur le territoire.

Il est important de rappeler que ce rapport vise à identifier deux filières prioritaires pour la relocalisation du système alimentaire dans le champ d'actions du RATaV. Cela ne signifie pas que le RATaV restreint uniquement son action à ces deux filières. Il continuera de jouer le rôle de mise en réseau et de connexion entre l'ensemble des dynamiques du territoire et au-delà.

À titre d'exemple, la filière maraîchère est considérée comme importante dans une logique d'autonomie alimentaire et de moteur de la transition sociétale. La dynamique est bien active sur le territoire et, jusqu'à présent, elle bénéficie de l'appui d'acteurs dynamiques tels que Invent'TERRE, Unis Verts Paysans, etc.

Chapitre 4. Approfondissement des filières prioritaires

Sur base des informations récoltées, une analyse *SWOT*³⁷ a été réalisée pour caractériser les deux filières. L'outil *SWOT* met en évidence les forces, faiblesse, opportunités et menaces d'un système.

Initialement, pour respecter une approche collective, l'étude visait à valider cette analyse au travers d'animations de groupes avec les producteurs et acteurs de la filière. Comme expliqué précédemment, en raison du calendrier agricole, la disponibilité des producteurs ne permet pas de rassembler un grand nombre d'acteurs. L'analyse présentée ci-dessous est donc basée sur les données collectées lors de la phase de diagnostic et d'une vingtaine d'entretiens individuels des acteurs de terrains (agriculteurs, transformateurs, distributeurs) réalisés tout au long de la mission.

4.1. Filière lait et produits laitiers

Le circuit conventionnel de cette filière est caractérisé par des exploitations visant une production importante de lait. La collecte est réalisée par des coopératives de laiterie et les prix sont définis par le marché mondial.

4.1.1. Les enjeux de la relocalisation de la filière laitière sur le territoire

Sur base des informations collectées lors du diagnostic, nous pouvons mettre en lumière les grands enjeux de relocalisation pour valoriser la production laitière du territoire et assurer la résilience du système.

La majeure partie du lait produit en Wallonie est transformé par l'industrie laitière en produits à faible valeur ajoutée : le lait UHT, la poudre de lait et le beurre industriel. La poudre de lait et le beurre industriel sont principalement destinés à l'exportation et donc soumis aux cotations du marché mondial.

Bien qu'étant des territoires spécialisés en lait et des acteurs importants sur le marché wallon, le Pays de Herve et la Haute Ardenne restent de petits acteurs à l'échelle européenne. Dans l'Union Européenne, la production totale de lait est estimée à environ 155 millions de tonnes par an. Le volume produit par le territoire étudié correspond à moins de 0,2% de la production européenne. Les principaux producteurs européens sont l'Allemagne, la France, la Pologne, les Pays-Bas, l'Italie et l'Espagne. Ensemble, ces producteurs représentent près de 70 % de la production européenne (European Commission - Milk and dairy products s. d.).

En tant que petit acteur sur la scène européenne, le territoire étudié doit donc se différencier pour développer la pérennité et la rentabilité des fermes laitières en activité.

Dans ce contexte, les enjeux du territoire sont les suivants :

- Conserver la spécificité de son système lié à l'herbe ;

³⁷ *SWOT* est un acronyme issu de l'anglais pour Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats.

- Limiter l'intensification et l'agrandissement des fermes laitières ;
- Mettre en lumière le rôle de l'agriculteur dans la préservation de l'identité du territoire au travers de l'entretien paysager et la valorisation des pâturages ;
- Développer le marché local en mobilisant le citoyen-consommateur et en créant des outils de transformation diversifiés qui valorisent la spécificité du lait de pâturage.

4.1.2. Analyse SWOT

L'analyse est présentée en deux figures : la Figure 8 présente une vue d'ensemble des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière, et la Figure 9 offre un détail de ces éléments. L'analyse a été réalisée dans une perspective de relocalisation de la filière laitière pour valoriser la production laitière du territoire.

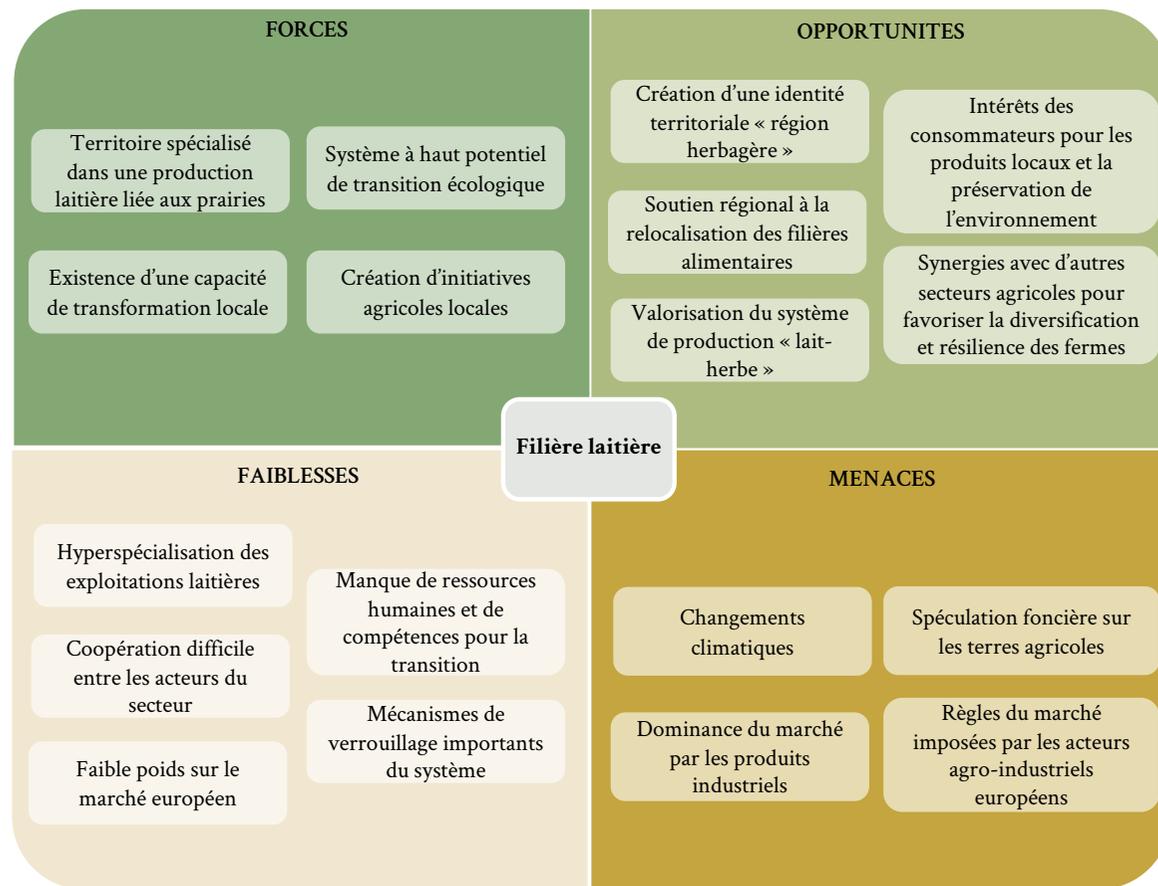
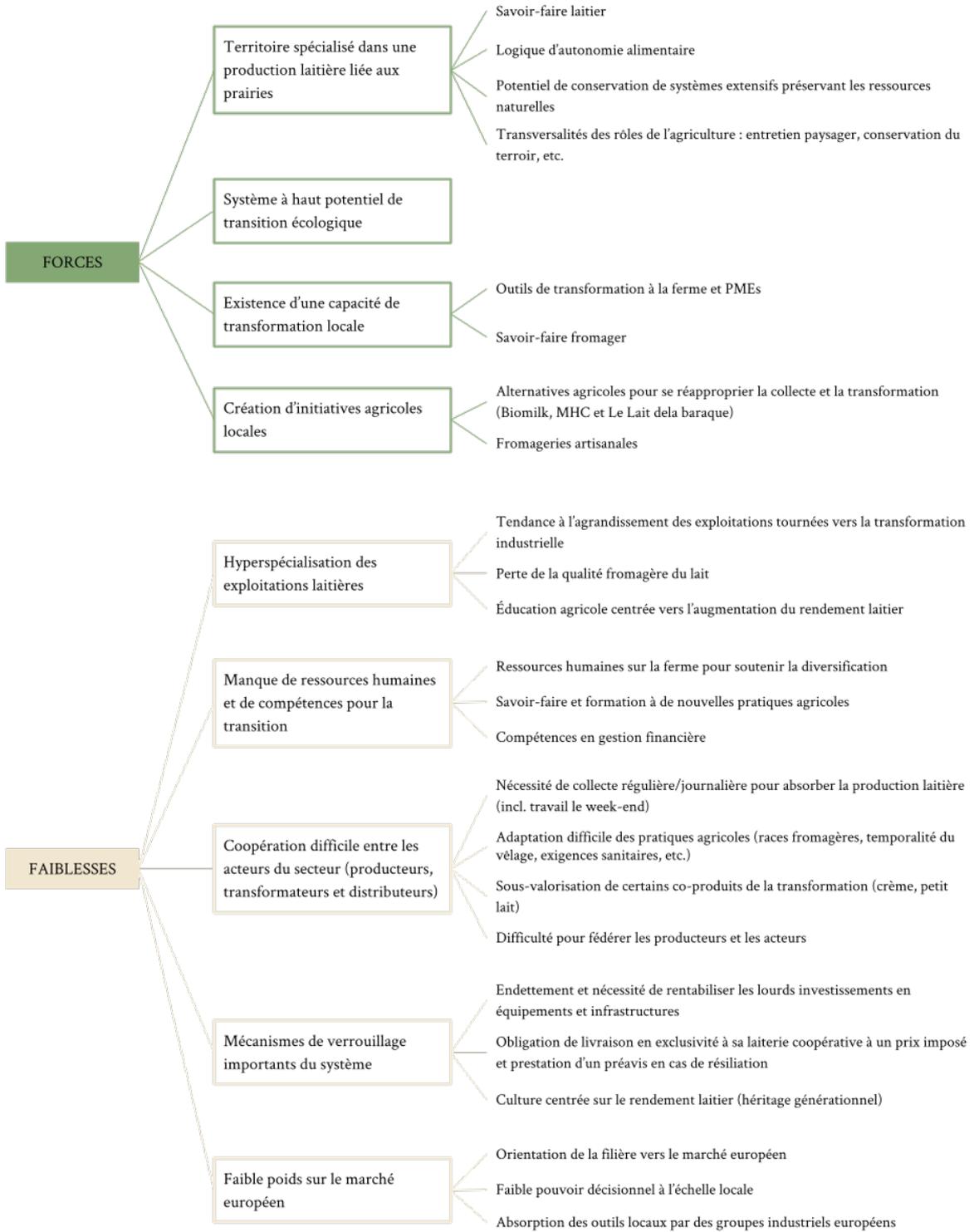


Figure 8. Représentation des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des produits laitiers. L'analyse a été réalisée dans la perspective de relocalisation de la filière.



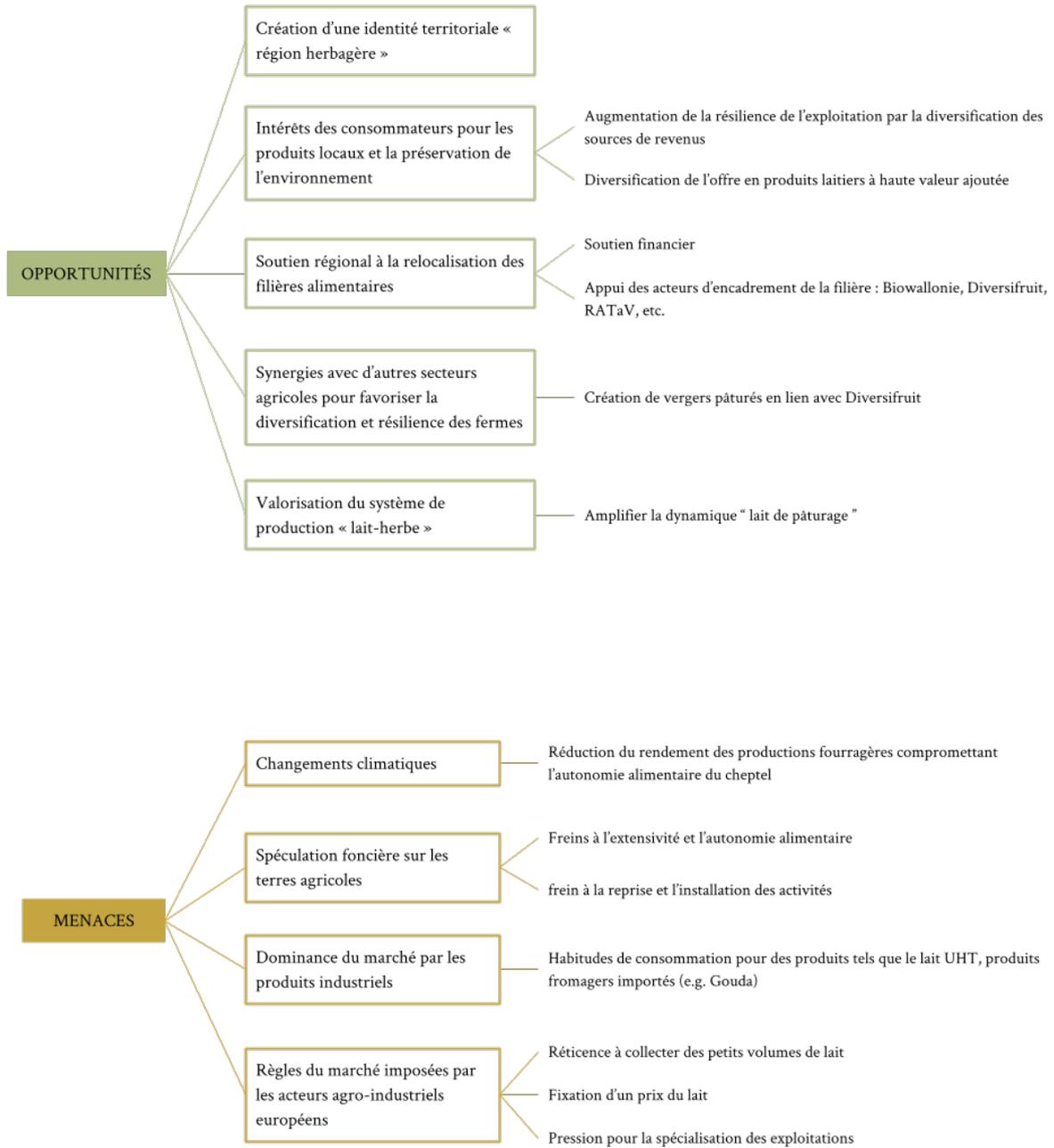


Figure 9. Détails des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des produits laitiers.

4.1.3. Freins et leviers à la relocalisation de la filière laitière en Wallonie

Afin d'éclairer la compréhension du système laitier sur le territoire étudié, les principaux mécanismes de verrouillage sociotechnique au sein de la filière laitière wallonne sont présentés ci-dessous.

L'étude de De Herde, Maréchal, et Baret (2019) a identifié les principaux freins et leviers du développement de circuits alternatifs dans le secteur laitier en Wallonie, en particulier dans la région herbagère.

Ces freins entravent la relocalisation de la filière et laissent le champ libre à la tendance actuelle vers des exploitations à plus grande échelle et une identité fixe de producteur laitier. En d'autres termes, l'exploitant agricole se voit uniquement comme un producteur laitier. Différents facteurs expliquent cette tendance à l'augmentation continue de la production :

- Le système de paiement des coopératives conventionnelles qui octroient des bonus liés aux productions laitières supérieur à 540.000 l/an. Le fonctionnement de ces coopératives peut également être mis en cause : les agriculteurs ont des contrats d'exclusivité avec la coopérative et avec des préavis d'un an ;
- La réticence des coopératives conventionnelles à collecter du lait des petites exploitations ;
- Les recommandations agricoles publiques qui encouragent les agriculteurs à grandir en taille et équipement ;
- Le système de formation et d'éducation (les écoles d'agriculture et la culture agricole) est centré sur une optique d'augmentation du rendement laitier. Les conséquences de cette augmentation en termes de coûts économiques, environnementaux et sociaux (directs et indirects) de l'intensification ne sont pas mis en avant ;
- Les stratégies des organismes bancaires qui sont réticents à soutenir des projets à petite échelle ;

Ces facteurs renforcent donc une tendance vers l'accroissement et la spécialisation de l'exploitation laitière au dépens de la diversification. Cette spécialisation entraîne de lourds investissements en équipements et infrastructures qui rendent un changement de trajectoire difficile (De Herde, Maréchal, et Baret 2019).

Au niveau individuel, cette étude identifie cinq facteurs favorisant la transition des producteurs laitiers vers une alternative au circuit conventionnel, tel qu'une valorisation locale du lait (De Herde, Maréchal, et Baret 2019) :

1. La capacité à questionner la vision classique des pratiques agricoles chez les producteurs laitiers. Ce facteur est d'autant plus important sur le territoire comme le pays de Herve, où la typologie des exploitations laitières est homogène ;
2. La confiance en soi et la capacité à affronter la réprobation de son entourage vis-à-vis du changement de pratiques agricoles ;

3. L'acquisition de compétences supplémentaires à la seule gestion de l'exploitation agricole ;
4. L'implication familiale dans l'entreprise agricole au sens large ;
5. L'accès à un réseau de contacts parmi les différents types d'acteurs de la filière avant d'effectuer une transition vers un autre système de production et de valorisation.

Au niveau de l'exploitation et de la production, des facteurs favorables au développement de filières laitières locales sont la valorisation du lait à travers une transformation locale en fromage, yaourt, beurre, etc. et l'augmentation de l'autonomie alimentaire sur la ferme. En effet, l'autonomie alimentaire favorise une réduction des coûts de production, une réappropriation de la qualité des intrants, de la qualité du lait, des modes d'élevage correspondant aux attentes des consommateurs, etc. (La Spina 2016).

4.2. Filières céréalières

4.2.1. Les enjeux de la relocalisation de la filière céréalière sur le territoire

Le territoire de l'arrondissement de Verviers est essentiellement herbager et 94% de la surface utile agricole est occupée par des prairies. La filière céréalière est limitée en surface, mais sa relocalisation pourrait permettre de répondre aux enjeux suivants :

1. Favoriser l'autonomie alimentaire et une meilleure maîtrise du système pour les fermes laitières et/ou viandeuses du territoire au travers de la production de céréales à destination de l'alimentation animale ;
2. Proposer une diversification des sources de revenus en développant des filières céréales à destination de l'alimentation humaine avec une valorisation locale, tels que les céréales panifiables notamment en réponse à un engouement pour le pain et la farine locaux.

4.2.2. Analyse SWOT

Une analyse SWOT de la filière céréalière du territoire est présentée ci-dessous. La Figure 10 et la Figure 11 représentent respectivement une vue globale et le détail des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la sous-filière des céréales panifiables. La Figure 12 et la Figure 13 représentent respectivement une vue globale et le détail des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la sous-filière des céréales à destination de la production animale.

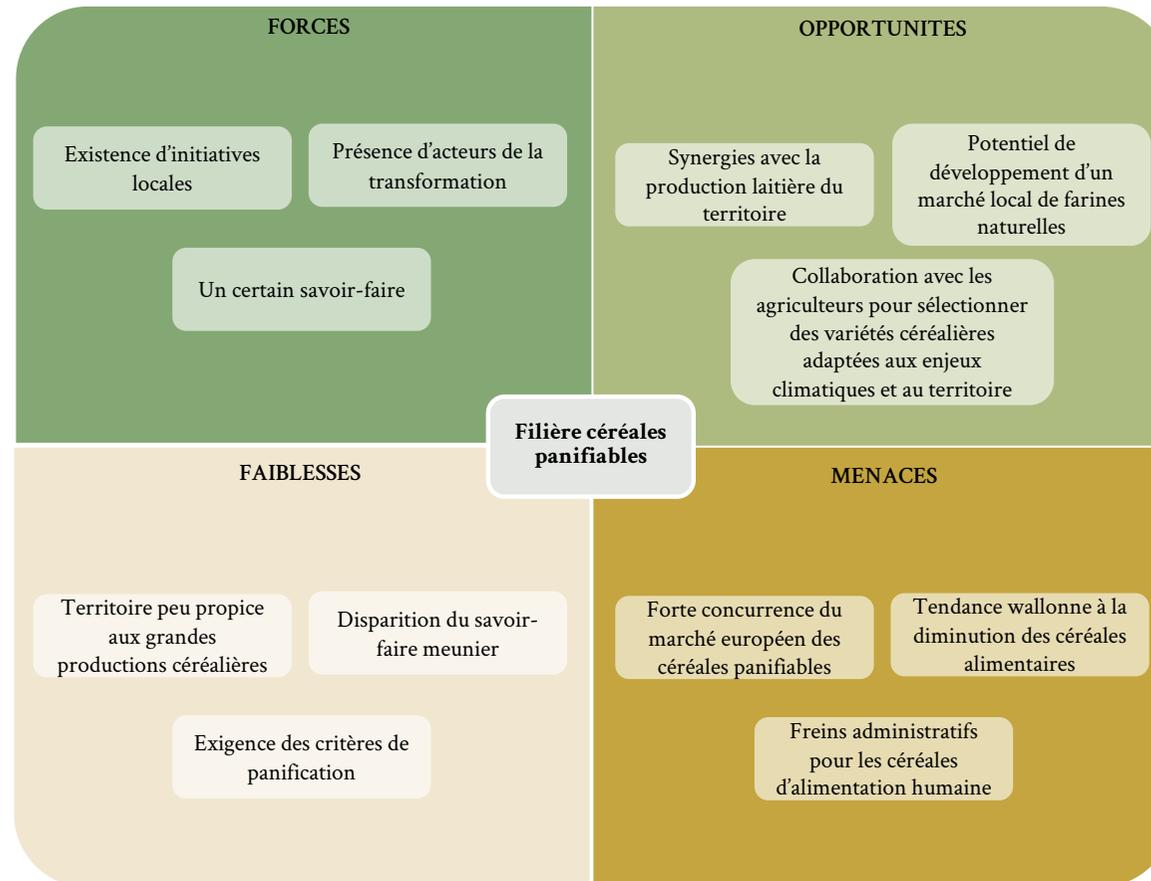


Figure 10. Représentation des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des céréales panifiables. L'analyse a été réalisée dans la perspective de relocalisation de la filière.

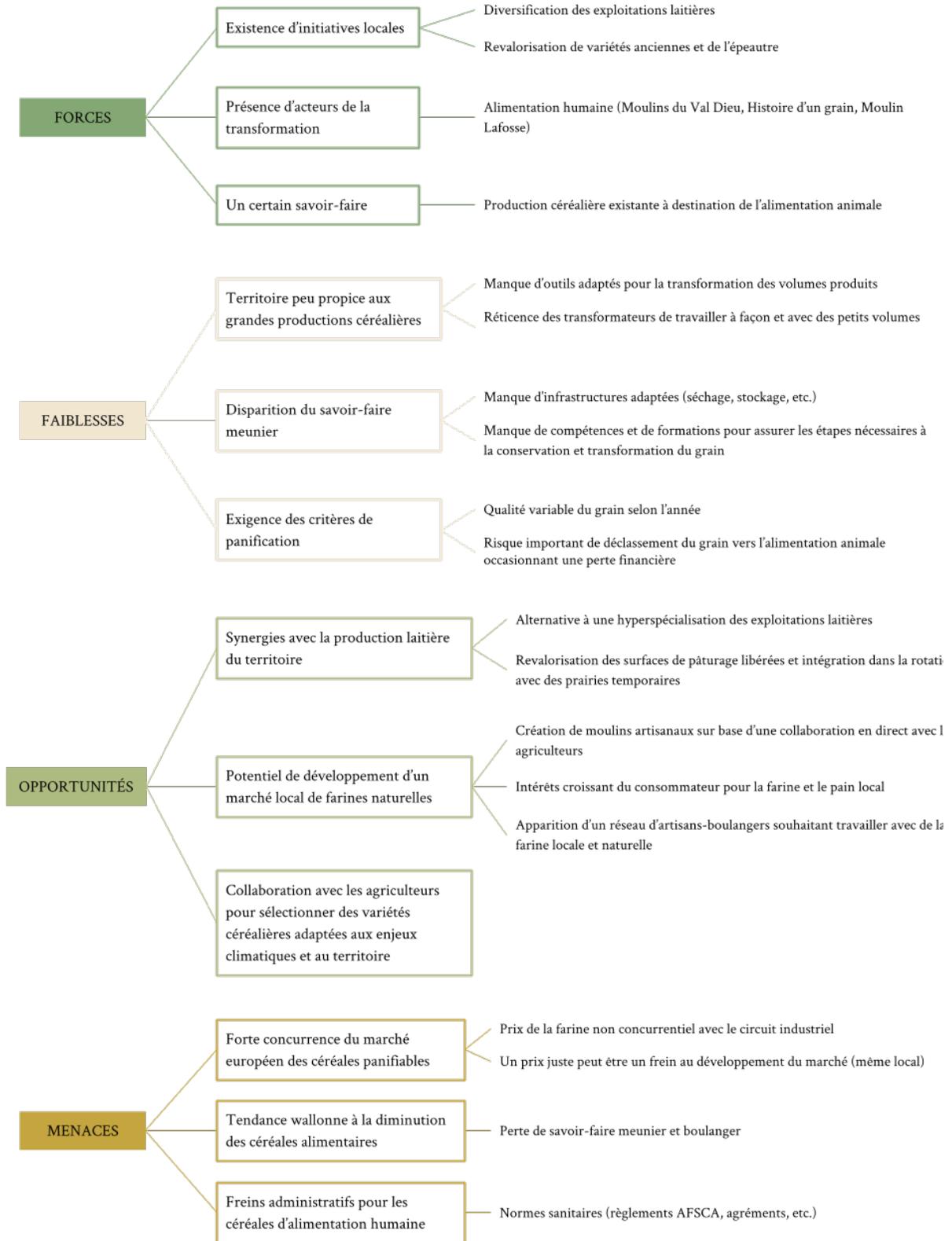


Figure 11. Détails des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des céréales panifiables

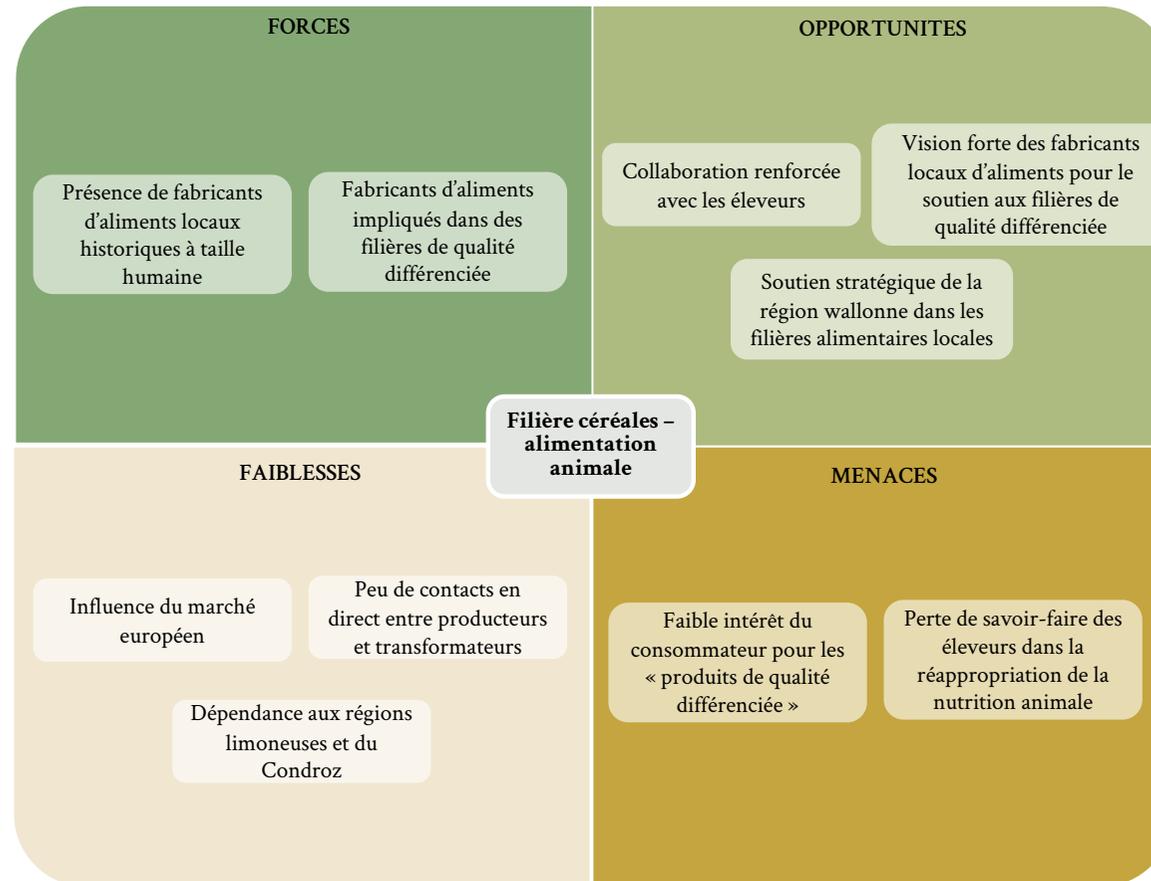


Figure 12. Représentation des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des céréales pour l'alimentation animale. L'analyse a été réalisée dans la perspective de relocalisation de la filière.

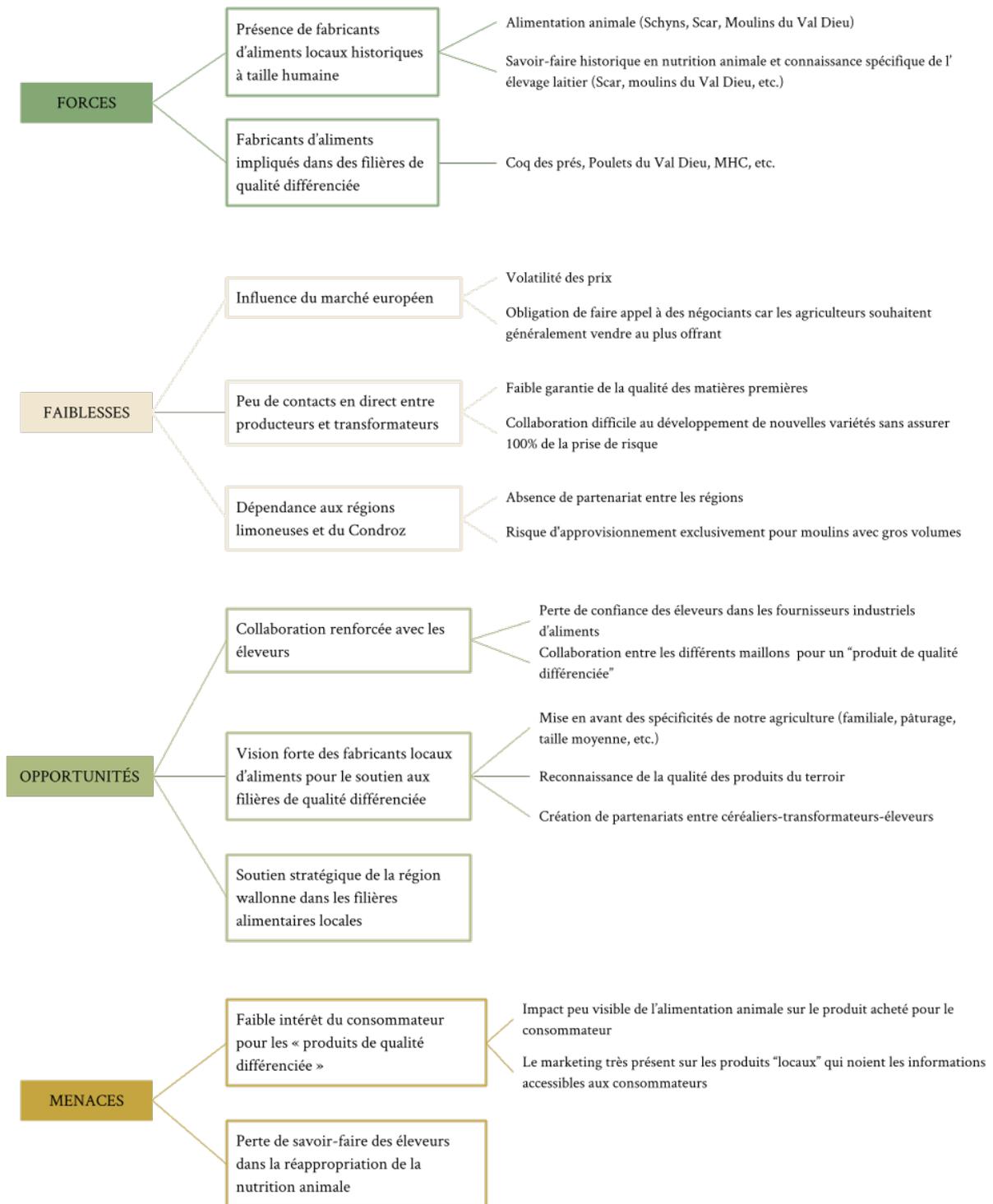


Figure 13. Détails des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la filière des céréales pour l'alimentation animale.

4.2.3. Freins et leviers à la relocalisation de la filière

Sur le territoire étudié, la culture céréalière constitue à la fois un levier vers l'autonomie alimentaire du bétail et une opportunité de diversification des productions agricoles. Comme discuté précédemment, la filière peut s'étudier au travers de deux débouchés différents : la production de céréales panifiables locales et la production de céréales à destination de l'alimentation animale. Ces deux débouchés seront donc abordés séparément en tant que deux sous-filières de la filière céréalière.

Le territoire est peu propice aux grandes surfaces céréalières. À cette échelle, la valeur ajoutée de la production doit être maximisée en l'orientant vers une filière artisanale et locale. Le développement de la production de céréales doit donc se faire en parallèle d'une filière de valorisation locale (transformation et distribution). La mise en concurrence avec le marché céréalier international entraîne des prix peu rémunérateurs pour le producteur.

4.2.3.1. Céréales à destination de l'alimentation humaine

Intégrer les céréales alimentaires dans la rotation des cultures permettrait de diversifier les sources de revenus de l'exploitation. Cependant, les céréales cultivées pour l'alimentation humaine constituent seulement 10% de la production wallonne. Certains facteurs découragent les exploitants de s'orienter vers l'alimentation humaine :

- La forte variabilité de la qualité des céréales. Les normes de panification sont élevées car basées sur la transformation industrielle. Cela entraîne des risques de déclassement de la production vers l'alimentation animale. Ce déclassement constitue une perte de revenus étant donné les rendements moins élevés des céréales panifiables (La Spina et Roda 2019) ;
- La perte du savoir-faire et des connaissances en termes de choix de variétés, techniques de culture, qualité du grain panifiable, exigences des meuneries, etc. Ce manque de savoir concerne les différentes étapes de la filière depuis la production à la transformation secondaire ;
- La concurrence forte avec le marché européen, sur lequel les prix sont bas. La différence de prix entre alimentation animale et humaine ne compense pas la perte de rendement. Pour valoriser la production, il est indispensable de passer par une filière locale (La Spina et Roda 2019; SoCoPro 2019). Le développement de cette valorisation nécessite la mise en place d'un réseau local d'acteurs : production, meunerie, transformation finale (boulangeries, biscuiteries, etc) et de commercialisation. La présence de transformateurs locaux ne garantit pas qu'ils travaillent avec des productions locales ;
- Le stockage et la transformation des grains. Le stockage est une étape cruciale et nécessite des compétences particulières. Un transformateur primaire comme le moulin Meyers travaille préférablement avec des producteurs ayant la capacité d'assurer le stockage. Or, le stockage nécessite des investissements importants en infrastructures et des compétences particulières.

Sur le territoire étudié, certains leviers d'action sont déjà en place. Plusieurs acteurs de transformation sont présents et une filière comme *Histoire d'un grain* regroupe des acteurs locaux depuis la production à la commercialisation (Voir 2.2.2.5 Filières céréalières). Ce rapprochement producteurs-transformateurs permet une plus grande souplesse en termes de qualité de grains et une revalorisation des céréales panifiables. Idéalement, une contractualisation entre ces acteurs garantira l'écoulement de la production et une distribution de la valeur ajoutée entre les différents maillons de la filière.

L'intérêt des consommateurs et la formation à des itinéraires techniques adaptés est nécessaire pour encourager des producteurs à augmenter la part de céréales pour l'alimentation humaine. Des outils de communication tels qu'une marque ou un label peuvent stimuler la demande alimentaire et permettre au consommateur de poser un choix informé sur sa consommation alimentaire.

4.2.3.2. Céréales à destination de l'alimentation animale

Pour la relocalisation de la filière céréale à destination de l'alimentation animale, certains facteurs spécifiques doivent être pris en considération. La présence de transformateurs locaux et leur implication dans des filières existantes de relocalisation montrent, d'une part, l'existence d'un savoir-faire local et, d'autre part, la volonté tant des producteurs que des transformateurs de relocaliser cette filière. La qualité de l'aliment influence la qualité du lait et donc du produit final. Un lien étroit et la confiance entre les éleveurs et les transformateurs permet d'avoir un aliment adapté aux besoins des troupeaux.

Cependant, atteindre le consommateur et orienter son choix final vers des produits locaux ou de qualité différenciée est un défi. D'une part, l'alimentation animale n'est pas visible pour le consommateur lors de l'achat de produits finaux tels que le lait, le fromage, etc. D'autre part, en termes de marketing, les labels de qualité différenciée ou locale sont largement utilisés par les acteurs de commercialisation. Le consommateur est donc surchargé d'informations. Or, la concurrence du marché européen impose des prix très bas et volatiles qui sont difficilement soutenables pour la production du territoire.

Chapitre 5. Recommandations pour le développement des filières locales

Comme évoqué précédemment, les productions agricoles du territoire constituent le point d'entrée de cette étude. Si l'implication des producteurs est indispensable, la relocalisation alimentaire nécessite d'impliquer toutes les étapes de la filière alimentaire. Les actions pour favoriser la relocalisation des filières alimentaires sont nécessaires à chaque étape du système depuis la production jusqu'à la consommation.

Développer de nouvelles orientations pour les deux filières prioritaires

Pour les deux filières identifiées, lait et céréales, les trajectoires à mettre en place sont différentes.

Le lait est une production très présente sur le territoire avec une filière bien développée mais insuffisamment connectée à la demande territoriale. Il s'agit donc de réorienter la filière avec les acteurs du territoire. Cette réorientation sera d'autant plus aisée que les intérêts des producteurs et des autres acteurs de la filière, y compris les consommateurs, sont convergents. Une plus grande autonomie alimentaire au niveau des élevages (élevages majoritairement à l'herbe, céréales locales, par exemple) aboutira à une réduction des coûts et de la dépendance au marché pour le producteur, ainsi qu'à une meilleure valorisation auprès du consommateur (lait de pâturage). Ces logiques vertueuses ne sont possibles que si une série d'obstacles est levée (compétences des agriculteurs, prix garantis, ...) et qu'un consensus se dégage par rapport à une réorientation de la trajectoire actuelle basée sur une quantité maximale à un prix bas, induisant une course à l'agrandissement des fermes. De nouvelles dynamiques peuvent se construire sur des initiatives portées par des acteurs individuels ou de petites structures et, en même temps, dans un dialogue avec les grands acteurs du territoire. Ce dialogue pourrait impliquer des rencontres entre consommateurs et responsables des structures actuelles de collecte et de transformation du lait.

L'enjeu pour les céréales est différent. L'objectif dans ce cas est de développer des filières nouvelles au départ d'une augmentation des superficies dévolues aux céréales dans la perspective de retrouver un équilibre entre agriculture et élevage. Cet équilibre pourrait aussi être mis en avant dans la valorisation des produits animaux. Deux sous-filières sont envisageables, l'une autour de l'alimentation humaine et l'autre autour de l'alimentation animale. À priori, la filière autour de l'alimentation humaine est surtout liée au développement d'infrastructures de transformation. C'est autour de moulins que peuvent se construire des réseaux de producteurs, ainsi qu'une offre de qualité différenciée pour le consommateur. Ces moulins peuvent être « à la ferme » ou à visée plus large (La Spina et Roda 2019). Pour la filière liée à l'alimentation animale, une prise de conscience par les consommateurs des flux actuels (notamment d'importation) pourrait aider à accélérer une reconfiguration au niveau des acteurs commerciaux qui fournissent les éleveurs en aliments. Si la majorité du marché restera, à court terme, orientée vers des aliments dont la composition est définie par la disponibilité en matières premières sur le marché mondial, on peut toutefois imaginer des filières davantage centrées sur le local et la qualité des produits. Ceci sera possible sous condition d'une meilleure valorisation du produit final auprès du consommateur comme, par exemple, avec les filières spécifiques approvisionnées par la SCAR.

Pour les deux filières concernées, les tableaux SWOT sont un point d'appui essentiel pour entamer le dialogue avec l'ensemble des acteurs. La dimension quantitative permet également de mieux situer les objectifs à atteindre.

Rôle du RATAV dans la transition agricole et alimentaire

L'objectif des actions variera en fonction de l'étape ciblée dans la filière : production, transformation ou commercialisation. Au niveau de la production, les pistes d'action incluent l'autonomisation de l'élevage, la mutualisation des outils, la réduction des charges foncières et la diversification des sources de revenus de l'exploitation.

Au niveau de la transformation, ni la demande en produits fromagers locaux, ni la demande en farines alimentaires n'est comblée par la production locale en Wallonie (La Spina 2016; La Spina et Roda 2019). Cependant, cette transformation locale n'est pas facile à mettre en place par les exploitants par manque de temps, de ressources et de savoir-faire. Stimuler la coopération et le rapprochement entre producteurs et transformateurs n'est pas une solution nouvelle, mais est fondamentale. L'encadrement est essentiel et doit favoriser l'implication des coopérateurs, spécialement des producteurs. Au niveau du marché, l'objectif sera de développer les débouchés commerciaux pour la production locale et de renforcer la demande des consommateurs au travers de campagnes de sensibilisation ou de labels (La Spina 2016).

Enfin, il est intéressant d'étudier la stratégie de la Ceinture aliment-terre liégeoise (CATL), acteur proche du RATAV. Le CATL a développé son support à la transition en rassemblant les différents projets locaux de transition en un mouvement social global à l'échelle du territoire. L'objectif est d'intégrer les petites initiatives locales au sein d'une vision commune qui influencera le système au niveau du territoire. Il s'agit d'articuler les attentes de chaque initiative dans un projet global, de soutenir le développement de leur réseau et d'assister le processus d'apprentissage. Cet objectif rend nécessaire d'opérer à deux niveaux distincts : 1) sur des projets concrets qui légitiment les parties prenantes en tant qu'acteurs de la transition, et 2) sur des mouvements sociaux liant les projets au niveau du territoire (Feyreisen et Stassart 2017).

Pour entamer ces trajectoires de transition, deux axes d'action sont détaillés ci-dessous.

5.1. Mobilisation et animation des acteurs économiques locaux

Public cible : *agriculteurs, transformateurs et distributeurs sensibles à la transition*

Le succès de la transition agro-alimentaire est conditionné par le support d'acteurs du tissu économique local, convaincus par la nécessité de cette transition.

Nous recommandons pour insuffler une dynamique de transition agro-alimentaire sur le territoire, d'appuyer la création d'un groupe-moteur. Ce groupe doit être constitué d'acteurs économiques locaux : agriculteurs, transformateurs et distributeurs. Il s'agit de réunir des acteurs inspirants et légitimes du secteur auquel on s'adresse qui souhaitent prendre part à cette dynamique de changement.

Action 1. Identification des acteurs clés des filières prioritaires et validation du diagnostic quantitatif des filières. Cette étude a réalisé une première cartographie des filières. Cette cartographie identifie et caractérise les acteurs clés des filières : producteurs, transformateurs et distributeurs. Dans le cadre de cette action, nous recommandons de valider et compléter l'information récoltée pour les filières prioritaires. Ce travail permet d'identifier les acteurs avec lesquels travailler et dans quel objectif.

Action 2. Appel à intérêt pour la création d'un groupe porteur d'une dynamique de transition alimentaire au sein de la filière. Le groupe sera constitué d'agriculteurs, transformateurs et distributeurs locaux. Cet appel peut se faire au travers d'événements tels que la foire agricole de Battice, d'un article dans Le Sillon belge, de relais via les syndicats agricoles, etc. Une première activité pour la création de ce groupe est l'organisation d'animations de groupe pour discuter des conclusions du présent rapport. Avec ce groupe porteur de projet, il sera essentiel de discuter les flux quantitatifs (production, transformation, distribution et commercialisation) identifiés au sein de la filière.

Action 3. Animation du groupe-moteur. Dans le cadre de l'animation, il s'agit de favoriser les échanges d'expériences, créer des ponts entre les étapes de la filière, identifier les besoins du secteur, inspirer des projets et favoriser la mise en action collective. Voici une liste non-exhaustive d'activités pertinentes :

- Organisation de visites d'initiatives inspirantes de transition des filières alimentaires ;
- Animation et facilitation d'ateliers thématiques autour des besoins du secteur et de projets concrets (invitation d'experts, partage d'expérience, mise en action, etc.) ;
- Organisation d'échanges entre agriculteurs et autres acteurs de la filière. Il est important que les différents acteurs de la filière agro-alimentaires soient en mesure de comprendre les réalités du travail de chacun. Par exemple, un transformateur doit être à même de comprendre les bases du fonctionnement d'une ferme et les aléas qui peuvent impacter la production. De même, un agriculteur doit être conscient des raisons de l'exigence du transformateur concernant certaines caractéristiques du produit agricole ;
- Mise en place de formations/séminaires sur les techniques en lien avec les projets de transition sur base des demandes du groupe. L'objectif est la création d'une dynamique d'apprentissage collectif.

5.2. Soutien technico-économique à la création de projets agro-alimentaires de transition

Public cible : agriculteurs, transformateurs et distributeurs porteurs d'un projet de transition

Le mise en place de nouveaux projets agro-alimentaires qui s'inscrivent dans une dynamique de transition sont complexes car :

- Ils font généralement intervenir plusieurs parties prenantes ;
- Ils ne rentrent pas dans un cadre législatif et normatif préexistant ;

- Ils s'appuient sur un modèle économique innovant ;
- Ils doivent investiguer de nouveaux marchés ;
- Ils sont confrontés à des mécanismes de verrouillages sociotechniques à surmonter.

De plus, ces projets ont un temps de développement de deux à quatre ans en fonction de l'ampleur. Il est donc important de maintenir l'engouement et l'énergie du groupe sur le long terme. Cette mobilisation doit aller dans le sens de la diversification des activités au sein des exploitations laitières. De plus, au-delà de l'implication indispensable des producteurs pour assurer le succès de ces dynamiques, il est vivement conseillé de porter une attention particulière aux composantes de la distribution et de la commercialisation. Lors des entretiens, la composante du marché a souvent été mise en avant. Les producteurs déplorent la difficulté à mobiliser les consommateurs ; l'attention doit donc être portée sur la mise en place d'outils destinés à atteindre le consommateur et susciter la demande. Il convient également d'examiner les options existantes au sein de la filière afin de mutualiser les activités de logistique et commercialisation. Finalement, réussir à adapter la composante de distribution du secteur agro-alimentaire à la production locale est une clé à la transition des systèmes agricoles.

Dans cette optique, un acteur territorial comme le RATaV peut mettre en place les actions suivantes :

Action 1. Animer le groupe porteur du projet pour faciliter les échanges et conserver l'enthousiasme sur la durée, et organiser des rencontres à intervalle régulier pour assurer le suivi du projet.

Action 2. Appuyer la préparation du plan de faisabilité technico-financière du projet, mettre à disposition les ressources existantes, et mobiliser un réseau d'experts techniques, financiers et juridiques aptes à apporter des solutions et des clarifications aux différentes étapes du projet. Pour la mise en place d'un projet agro-alimentaire, les points suivants doivent être considérés : préparation d'un plan financier, plan opérationnel, analyse de la législation en place, des normes sanitaires (AFSCA), évaluation du potentiel du marché, choix de modèles de gouvernance, etc.

Action 3. Renforcement des compétences. La mise en place de projets nécessitent l'acquisition de nouvelles compétences. Certaines formations peuvent être coordonnées par le RATaV comme suggéré au point 5.1. Pour d'autres, le RATaV doit jouer un rôle informatif et orienter les acteurs vers les organismes de formation responsables. Une attention particulière doit être portée aux compétences non- agricoles : gestion d'entreprises, évaluation du coût de production, analyse de risques, commercialisation, etc.

Plusieurs acteurs wallons ont pour objectif de faciliter la mise en place de projets de relocalisation alimentaire et fournir des formations. Une liste non-exhaustive d'acteurs est présentée ci-dessous.

Tableau 17 : Liste non exhaustive d'acteurs wallons soutenant la relocalisation de filières agro-alimentaires.

Acteurs	Champ d'actions
DiversiFerm	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des porteurs de projets de développement de filières courtes sur les thèmes économiques, législatifs, technologiques et administratifs ; - Mise à disposition de ressources pratiques sur la législation, transformation, logistique, étiquetage, organisation d'ateliers collectifs et conservation. Ressources organisées par filières alimentaires ; - Organisation de formations.
Biowallonie	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement de producteurs et collectivités dans la conversion à l'agriculture biologique et dans le développement de filières locales ; - Mise à disposition de fiches techniques (itinéraires techniques bio pour les grandes cultures, outils de calcul de rentabilité de cultures bio, etc.) et d'outils de vulgarisation.
Du Grain au Pain	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à la réhabilitation de moulins artisanaux, développement de la filière wallonne de production et transformation de céréales en circuit court ; - Mise à disposition d'information et formation relative à la meunerie artisanale.
SoCoPro	<ul style="list-style-type: none"> - Recensement des activités par filières (<u>Filagri</u>) ; - Lien entre les producteurs, les pouvoirs publics et les acteurs de filières. Animation des Commissions Filières qui portent les plans stratégiques par filières.
Accueil Champêtre en Wallonie	<ul style="list-style-type: none"> - Pôle économique de Diversiferm. Soutien aux agriculteurs dans le processus de diversification et développement de circuits courts ; - Accompagnement de projets sur des thèmes tels que la faisabilité, administratif, économie, commercialisation et promotion.
Centres pilotes	<ul style="list-style-type: none"> - Centres pilotes dédiés à la culture de céréales et autres cultures. Divulgence d'information et soutien d'actions collectives dans certains secteurs de productions végétales.
SOWALFIN	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de l'accès au financement des entrepreneurs wallons et accompagnement de projets
Nature & progrès	<ul style="list-style-type: none"> - Projet « Échangeons sur notre agriculture ». Production d'information et ressources sur des thématiques agricoles incluant la relocalisation.

Chapitre 6. Conclusion

La présente étude a été réalisée sur le territoire des vingt communes francophones de l'arrondissement de Verviers. L'approche méthodologique s'est déroulée en trois phases :

1. Un diagnostic agricole au travers de l'analyse des bases de données nationales et régionales ;
2. Une cartographie des différentes filières agro-alimentaires par des entretiens avec les acteurs du territoire ;
3. L'établissement d'une grille de critères de sélection, l'approfondissement de certaines filières et l'élaboration de recommandations pour les prochaines étapes.

L'étude suit une logique territoriale, partant d'une analyse des productions existantes pour ensuite évaluer le potentiel de développement de filières agro-alimentaires locales.

Le territoire étudié, à dominance herbagère, est caractérisé par une production agricole majoritairement laitière, particulièrement dans le pays de Herve (partie nord de l'arrondissement). La partie sud tend davantage vers un système bovin mixte. L'occupation des sols reflète cette tendance, avec 94% des surfaces occupées par des prairies et 5% par des productions fourragères. Le diagnostic a également analysé la pertinence de filières autres que la filière laitière pour des projets de relocalisation sur le territoire, telles que les filières céréalières, maraîchère, fruits, viande bovine, viande porcine, viande ovine et caprine, la filière avicole et la pisciculture.

Compte tenu des spécificités du territoire, le secteur laitier apparaît comme un choix prioritaire de relocalisation. Ce choix est motivé, d'une part, par le potentiel alimentaire important de ce secteur et, d'autre part, par la possibilité de maximiser l'impact du RATaV sur les acteurs du territoire. La relocalisation de cette filière est en mesure d'apporter une diversification de la source de revenus des exploitations et une revalorisation de la production laitière du territoire. Pour la seconde filière agro-alimentaire prioritaire, la présente étude s'est intéressée à la filière céréalière.

Ces deux filières prioritaires doivent être abordées de manière distincte. L'enjeu de la filière laitière est sa reconnexion au territoire, tandis que la filière céréalière doit être développée en attribuant davantage de superficies dévolues aux céréales. Deux sous-filières de la production céréalière peuvent être valorisées localement : le développement d'une filière de céréales panifiables et la production de céréales pour l'alimentation animale.

Pour donner suite à cette étude, des recommandations d'action destinées au RATaV ont été classées en deux thèmes :

1. La coordination et la mobilisation des acteurs

Pour les deux filières, divers acteurs ont mis en évidence l'importance du rapprochement entre les différents maillons de la filière (production, transformation et commercialisation). Une bonne compréhension des besoins de chacun permet en effet de développer un projet durable et soutenable pour tous les acteurs.

Bien que les producteurs soient le point d'entrée de ces projets, il est important de considérer le secteur agro-alimentaire et son impact profond sur les pratiques agricoles. Agir sur l'organisation de la distribution et de la commercialisation pour les adapter davantage aux productions locales et de faibles volumes permettra de favoriser la transition vers des systèmes locaux résilients. Enfin, les projets s'inscrivent sur une période de plusieurs années ; l'animation, l'organisation de rencontres régulières et l'établissement d'un plan opérationnel permettra la mise en place d'un groupe porteur du projet motivé et engagé sur le long terme.

2. Le soutien technique et financier

Les projets de transition nécessitent généralement l'accès à de nouvelles compétences, ainsi que des investissements en équipements et infrastructures. Ces investissements peuvent être portés collectivement. Les sources de financement et de soutien technique sont divers en Wallonie ; le rôle du RATAV est donc de faire le lien entre les groupes porteurs de projet de transition et ces acteurs de soutien.

En conclusion, cette étude a identifié les filières laitière et céréalière comme les deux filières à prioriser pour la relocalisation d'un système alimentaire local et résilient sur le territoire des 20 communes francophones de l'arrondissement de Verviers. À travers ces deux filières, les actions du RATAV auront un impact visible et conséquent au niveau du territoire. La relocalisation de ces filières constitue une opportunité pour le tissu local d'acteurs économiques et contribue à l'autonomie alimentaire du territoire.

Bibliographie

- Amrom, Caroline, et Philippe Baret. 2021. *Analyse des leviers et obstacles au développement des organisations de producteurs dans le secteur de l'élevage en Wallonie*. UCLouvain.
- Antier, Clémentine, Timothée Petel, et Philippe Baret. « Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière des céréales en Région wallonne ». : 66.
- Bel, Sarah et al. 2019. « Habitual Food Consumption of the Belgian Population in 2014-2015 and Adherence to Food-Based Dietary Guidelines ». *Archives of Public Health* 77(1): 14.
- Biowallonie. 2021. *Biowallonie*. <https://www.biowallonie.com/> (14 avril 2021).
- Biowallonie. 2021. *Les acteurs du bio*. <https://www.biowallonie.com/acteursbio/> (14 avril 2021).
- CELAGRI. 2020. *L'alimentation des bovins*. CELAGRI - Cellule d'information agriculture. <https://www.celagri.be/wp-content/uploads/2020/10/CELAGRI-dossier-alimentation-des-bovins.pdf> (2 juin 2021).
- Collège des producteurs. 2018. « Commission Horticulture Comestible - Plan de développement stratégique 2018 – 2028 ». : 62.
- Coopérative | Marguerite Happy Cow. *Margueritehappycow*. <https://www.margueritehappycow.be> (2 juin 2021).
- Coqs des prés. *Poulet bio Belgique* -. <https://www.coqdespres.be/fr/> (2 mai 2021).
- De Herde, Maréchal, et Baret. 2019. « Lock-Ins and Agency: Towards an Embedded Approach of Individual Pathways in the Walloon Dairy Sector ». *Sustainability* 11(16): 4405.
- De Herde, Véronique, Philippe V. Baret, et Kevin Maréchal. 2020. « Coexistence of Cooperative Models as Structural Answer to Lock-Ins in Diversification Pathways: The Case of the Walloon Dairy Sector ». *Frontiers in Sustainable Food Systems* 4: 584542.
- Delcour, Alice et al. 2014. « État des lieux des flux céréaliers en Wallonie selon différentes filières d'utilisation ». *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*: 12.
- de Ridder, Karin et al. 2016. *Enquête de consommation alimentaire*.
- Ellen, Bracquené et al. 2011. *Toepassen van de Carbon Footprint methodologie op Vlaamse veehouderijproducten*. ERM en Universiteit Gent.
- European Commission - Milk and Dairy Products. *European Commission*. https://ec.europa.eu/info/food-farming-fisheries/animals-and-animal-products/animal-products/milk-and-dairy-products_en (1 juin 2021).
- Feyreisen, Marlène, et Pierre Stassart. 2017. « LA CEINTURE ALIMENT-TERRE LIÉGEOISE : DES INITIATIVES LOCALES AU PROJET DE TRANSITION TERRITORIALE ».
- Filagri. « Carte des aquaculteurs ». <https://filagri.be/aquaculture/les-piscicultures-wallonnes/> (7 juin 2021).

Filière laines. *Laines*. <https://www.laines.be> (2 mai 2021).

Géoportail de la Wallonie. 2021. <http://geoportail.wallonie.be/cartes-et-donnees> (9 mars 2021).

La Spina, Sylvie. 2016. *Pistes d'avenir pour le secteur laitier wallon*. Nature & Progrès Belgique.

La Spina, Sylvie, et Mathilde Roda. 2019. *Développer les filières céréales alimentaires en Wallonie*. Nature&Progrès Belgique.

Nature & Progrès Belgique. 2016. « La fromagerie coopérative du Bairsoû, un partenariat local créateur d'emploi ». *Echangeons sur notre agriculture!* <https://agriculture-natpro.be/2016/07/19/la-fromagerie-cooperative-du-bairsou-un-partenariat-local-createur-demploi/> (18 mai 2021).

Nature & Progrès Belgique. 2018. « Cartographie des lieux d'abattage accessibles aux éleveurs de bovins, de porcs et d'ovins ». *Nature & progrès Belgique*. <https://agriculture-natpro.be/2018/08/14/cartographie-des-lieux-dabattage-accessibles-aux-eleveurs-de-bovins-de-porcs-et-dovins-wallonie-08-2018/> (2 mai 2021).

Petel, Timothée, Clémentine Antier, et Philippe Baret. 2019a. « Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière lait en Région wallonne ».

Petel, Timothée, Clémentine Antier, et Philippe Baret. 2019b. « Etat des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière viande bovine Région wallonne ».

Porc Qualité Ardenne. 2021. « Les éleveurs ». *Porc qualité Ardenne*. <https://www.pqa.be/les-eleveurs/> (2 mai 2021).

Riera, Anton, Clémentine Antier, et Philippe Baret. 2019. « Study on Livestock Scenarios for Belgium in 2050 ».

Riera, Anton, Clémentine Antier, et Philippe Baret. 2020a. « État des lieux et scénarios à horizon 2050 de la filière légumière en Région wallonne ».

Riera, Anton, Clémentine Antier, et Philippe Baret. 2020b. « Vers un approvisionnement alimentaire durable de la ville de Bruxelles : Possibilités dans et autour du contexte urbain ».

« SCAR scrl ». <https://www.scar.be/scarweb/fr> (2 juin 2021).

SoCoPro. 2018. *Secteur Ovin - Plan de développement stratégique 2019 – 2029*. Collèges des Producteurs.

SoCoPro. 2019. « Céréales alimentaires - Plan de développement stratégique 2019 – 2029 ».

SPW - Agriculture. <https://agriculture.wallonie.be> (23 avril 2021).

Statbel. 2019. Estimation définitive de la production des cultures agricoles - 2019.

Statbel. 2021. <https://statbel.fgov.be/en/themes/agriculture-fishery/farm-and-horticultural-holdings#figures> (9 mars 2021).

WalOnMap. <http://geoportail.wallonie.be/walonmap> (18 mars 2021).

Annexe 1. Méthodes d'estimation des volumes de production

a. Production porcine

L'objectif est d'approximer le potentiel de la production de viande porcine afin de le comparer à la demande. Cela permet d'évaluer l'autonomie alimentaire du territoire. Cette approximation est faite à partir de la taille du cheptel du territoire étudié en 2019. Afin de compenser l'absence de données, il est proposé d'utiliser les données disponibles pour la région wallonne et d'en tirer le ratio de porcs abattus en fonction de la taille du cheptel wallon.

Tableau 18 : Cheptel porcine et nombre de porcs abattus en Wallonie en 2019.

Taille du cheptel porcine	Porcs abattus	Ratio (Porc abattus/cheptel)
378 108	701 106	1,85

Source : Statbel 2019.

Appliquer ce ratio sur la taille du cheptel porcine étudié (35.390 têtes) permet d'approximer le nombre de porcs abattus à partir de ce cheptel. Finalement, en faisant l'hypothèse d'un poids vif final moyen de 110 kg et d'un rendement d'abattage et de découpe de 63% (Ellen *et al.* 2011; Riera, Antier, et Baret 2019), il est obtenu un volume de production de 4.548 tonnes de viande porcine en 2019.

Hypothèses et limites de la méthode :

- Il est fait l'hypothèse d'un lien entre la taille du cheptel et le nombre de têtes abattues annuellement. Ce qui ne tient donc pas compte de l'import d'animaux ou export d'animaux vivants. Autrement dit, le nombre d'animaux abattus en Wallonie peut inclure des animaux vivants importés. Cependant, Riera, Antier, et Baret 2019 ont montré que ces flux d'import et export étaient similaires et se compensaient.
- Il est supposé que la typologie moyenne de production porcine en région wallonne est similaire à la production porcine dans l'arrondissement de Verviers et, dès lors, que les rendements de production moyens de la région wallonne sont valides pour cet arrondissement.

b. Production de poulets de chair

En considérant le nombre de 108.509 poulets de chair (Statbel 2019) et une moyenne de 7 cycles de productions par an, le nombre de poulets abattus sur le territoire étudié peut être estimé à 759.563 têtes/an.

Ensuite, en faisant l'hypothèse d'un poids moyen à l'abattage de 2,2kg, d'un rendement de carcasse et d'un rendement de découpe à 72% chacun, le volume de viande produit est de 866,3 tonnes en 2019.

La source des différentes hypothèses chiffrées est Riera, Antier, et Baret 2019.

c. Production d'œufs

Les données disponibles (Statbel 2019) renseignent le nombre total de poules et poulettes et non le nombre de poules pondeuses avec œufs pour l'alimentation humaine. La proportion de poules pondeuses avec œufs pour l'alimentation humaine sur le nombre total de poules et poulettes dans la province de Liège a été calculé (79%). Le nombre total de poules et poulettes pour les communes étudiées a été corrigé par cette proportion.

Finalement, le nombre de poules pondeuses estimées a été multipliée par un facteur de production d'œufs de 20,4 kg œufs/poule/an pour obtenir la production de 400.350 kg/an (Riera, Antier, et Baret 2020b).

d. Productions maraîchères et horticoles

La production de légumes dépend du type de légumes et de son rendement par hectare. Les données disponibles sur l'utilisation des surfaces ne sont cependant pas suffisamment détaillées pour ce calcul. Néanmoins, l'étude de Riera, Antier, et Baret 2020a a calculé la demande surfacique nécessaire en fonction de la demande en légumes d'une certaine population à Bruxelles. En reprenant ces calculs, il est possible d'estimer le nombre de personnes pouvant être nourries en légumes par la surface disponible sur le territoire étudié.

Cette étude estime que 5.380 hectares de cultures légumières sont nécessaires pour nourrir 1.198.762 habitants. Selon ces chiffres, avec 1 hectare de cultures légumières, 223 personnes peuvent être nourries.

Les données disponibles pour le territoire étudié varient de 19 à 40 hectares de cultures légumière, ce qui donne une fourchette de 4.218 à 8.920 personnes pouvant être nourries par les productions légumières de Verviers. En choisissant l'approche optimiste (8.920 personnes), cela représente 4% de la population du territoire.

Pour la demande en fruit, la même approche est utilisée. Cependant, une partie des fruits consommés en Belgique (ex : la banane) ne peut être produite dans nos régions. Ces fruits sont exclus du calcul de la demande surfacique.

Un hectare de cultures fruitières en Belgique permet de subvenir aux besoins de 992 personnes (Riera, Antier, et Baret 2020b).

Selon les données considérées (Biowallonie 2019; Géoportail de La Wallonie 2019), la surface des cultures fruitières varie entre 60³⁸ et 85 hectares, ce qui correspond respectivement à 59.520 et 84.320 personnes pouvant être nourries par les productions fruitières de Verviers. En choisissant à nouveau l'approche optimiste (84.320 personnes), cela couvre les besoins de 40% du territoire étudié.

³⁸ 71 hectares en incluant les vignes.

e. Production laitière

Pour évaluer la demande en lait, la consommation en produits laitiers en 2014 a été utilisée. Cela inclut la consommation en lait (147 g/pers/jour) et la consommation en fromage (30 g/pers/jour) (Bel *et al.* 2019; Riera, Antier, et Baret 2020b). Le facteur de conversion de 10,3 grammes de lait pour produire 1 gramme de fromage est appliqué pour obtenir un besoin total en produits laitiers de 456 g/personne/jour.

De même pour la conversion de litre de lait en kg, il est considéré que 1l pèse 1,03kg.

Cela permet de calculer une demande en produits laitiers de 35.007 tonnes. La production de lait bovin et caprin est évaluée à 255.543 tonnes, ce qui donne une autonomie alimentaire de 730% en produits laitiers.

Cette estimation ne tient pas compte des pertes alimentaires.

Annexe 2. Liste complète des critères de sélection

Dans un premier temps, une liste de critères pertinents a été établie. Cette liste se veut complète et générale (voir Tableau 19). Dans un second temps, les critères ont été appliqués sur les filières identifiées dans le territoire étudié. Cette liste restreinte de critères est présentée au point 3.1. Liste générale des critères de sélection. Les indicateurs qualitatifs ont été définis a posteriori sur base de données disponibles pour le territoire. Pour certains critères non utilisés, les indicateurs qualitatifs n'ont donc pas été définis.

Tableau 19 : Liste préliminaire des critères de sélection pour les filières alimentaires.

Code	Critères de sélection	Indicateurs
A	La nouvelle filière envisagée répond à des besoins alimentaires effectifs sur le territoire et a pour objectif premier de nourrir le territoire (même si les productions peuvent en complément être déployées ailleurs).	Une demande est identifiée et évaluée.
B	Complémentarité par rapport à l'existant sur le territoire : le développement de cette filière est un nouvel atout pour le territoire et n'entre pas en compétition avec une filière préexistante. Elle s'inscrit harmonieusement dans les capacités présentes en amont/aval.	Présence d'un potentiel de production en amont. Absence de filière existante concurrente pour la transformation
C	Intégration de la production agricole avec des opportunités existantes ou nouvelles (relocalisation) d'outils de transformation	Présence d'une filière de transformation capable et motivée d'absorber une production locale
D	Complémentarité par rapport à l'existant sur les territoires voisins : cohérence territoriale élargie.	Critères qualitatifs à définir
E	Mobilisation des acteurs économiques du territoire (Ils existent des initiatives qui souhaitent s'engager de manière proactive dans la création de filières alimentaires locales)	Nombre d'initiatives potentiellement intéressées par cette nouvelle filière
F	Existence de ressources financières pour démarrer le projet	Montants ou sources de fonds propres ou privés/publics mobilisables potentiellement
G	Conditions juridiques et législatives identifiées et ne présentant pas de frein majeur au développement du projet	oui ou non
L	Résilience : la nouvelle filière est pérenne à horizon 10 ans.	Une analyse de risques est réalisée , les risques sont évalués : dans quel degré sont- ils susceptibles de mettre en péril la filière ? S'il existe des risques majeurs, des mesures préventives sont prises dès la conception de la filière. Le projet apporte une marge de manœuvre supplémentaire aux acteurs (nouvelle opportunité ou casser un monopole limitant)

M	Mobilisation des acteurs économiques du territoire (Ampleur de la filière en termes de réseau d'acteurs).	Nombre d'acteurs/organisations engagés dans la nouvelle filière (acteurs existants + nouveaux acteurs).
N	Ampleur de la filière en termes d'offre	Volume produit Nb de consommateurs concernés du territoire
O	Contribution à l'autonomie alimentaire du territoire	Part des besoins du territoire nouvellement couverts par le volume produit
P	Les résultats peuvent être attendus dans une temporalité à la fois adaptée au secteur agricole et aux cycles d'activités du RATaV : entre une et cinq années.	Nombre d'années pour les résultats
Q	Gouvernance équitable (inclus transparence de l'aval envers les producteurs)	Voir indicateurs de l'outil <i>Fair price</i> (Riera et al. 2020).
R	Impact économique	Valeur ajoutée brute/Chiffre d'affaires attendu avec un focus sur le maillon de la production de la filière. A comparer avec valeur ajoutée brute agricole totale du territoire.
S	Impact social : emploi et Insertion sociale professionnelle	Nombre d'emplois créés Dont emploi d'insertion
T	Impact environnemental positif (durabilité) ou potentiel régénératif:	Par ex : Contribution à la biodiversité (sauvage et cultivée) ; Modes de production sans pesticides ou à moindre utilisation de produits phytosanitaires comparé à la moyenne dans l'arrondissement ou de la Région wallonne ; Augmentation du taux de carbone des sols ; Augmentation de la biodiversité
U	Impact environnemental négatif	degré de mécanisation et dépendance aux machines agricoles (dépendance aux énergies fossiles) pollution/risque pour l'eau